

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**

SOMMAIRE

L'Assemblée Générale de 1934. — Discours prononcés au Banquet du dimanche 29 Avril 1934. — Elections de 1934. — Pouvoirs.

Informations

Prélèvement sur nos pensions. — A nos camarades blessés crâniens. — La Maison de Repos de Bouleville. — Légion d'Honneur. — Maisons de Repos. — Distinctions. — Loterie Nationale. — Souscriptions pour le Buste de Brioux. — T. S. F. — Le Livre de l'Aveugle.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre Nous. — Cotisations pour l'année 1934. — Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10 Mars 1934. — Compte rendu de l'Assemblée de la Section régionale de Bordeaux, le 8 Avril 1934. — Compte rendu de l'Assemblée du Groupe régional de Limoges, le 15 Avril 1934. — Compte rendu de l'Assemblée annuelle du Groupement départemental du Lot et du Lot-et-Garonne, le 8 Avril 1934. — Compte rendu de l'Assemblée annuelle du Groupement départemental du Rhône, le 11 Mars 1934. — Procès-verbal de l'Assemblée de la départementale du Tarn, le 8 Avril 1934. — Avis divers. — Liste des donateurs.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal 160-31

PRESIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

COMITÉ DE PATRONAGE

† M. Eugène BRIEUX, de l'Académie Française, Président honoraire.
M. BARTHOU, de l'Académie Française, ancien Président du Conseil
M. le colonel FABRY, ancien ministre.
† M. le général BALFOURIER ;
M. BRISAC, préfet ;
M. J. RIDGELY CARTER ;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député ;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;
M. DUCCO, médecin-inspecteur ;
M. FRIBOURG, député ;
Miss Alice GETTY ;
M. Justin GODART, ancien ministre ;
Miss Grace HARPER ;
Miss Winifred HOLT ;
Mme Léopold KAHN ;
M. KRUG ;
M. LUGOL, sénateur ;
Mme la maréchale MAUNOURY ;
M. Samuel MILBANK ;
M. le docteur MORAX ;
M. MEYER, conseiller d'Etat ;
M. Henry PATÉ, député ;
M. Pierre RAMEIL, député ;
M^o HENRI-ROBERT, de l'Académie française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;
M. VALLERY-RADOT ;
le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

L'Assemblée Générale de 1934

L'Assemblée générale de l'Union des Aveugles de Guerre qui vient de terminer ses travaux, a revêtu cette année, grâce à la présence à son banquet de clôture de M. le Président de la République, une solennité particulière.

Nous avons été très sensibles à cette grande marque de sympathie, donnée par le chef de l'Etat à notre Groupement, et notre fête familiale est devenue, pour ceux qui ont eu le plaisir d'y assister, un puissant réconfort car tous sont convaincus, j'en suis sûr, que les mots prononcés par M. Lebrun, d'une façon si chaleureuse, n'étaient que la sincère expression des sentiments qui animent la Nation envers ceux qui ont le droit de se considérer comme les plus grandes victimes de la guerre.

Le matin de cette même journée, M. le ministre des Pensions, notre cher ami Rivollet dont l'agissante affection nous est depuis longtemps acquise, avait prononcé lui aussi de rassurantes paroles, et nous comprenons que notre geste d'acquiescement au sacrifice pécuniaire qui nous fut demandé aura une portée morale incomparable.

Ayons confiance et soyons persuadés que le caractère exceptionnel et provisoire de ce sacrifice se manifestera dès le rétablissement de l'équilibre budgétaire du pays.

Les travaux des réunions préparatoires de notre séance plénière avaient attiré de nombreux camarades de Paris et de province, et tous regrettaient infiniment l'absence de notre cher Amblard, notre sympathique et dévoué secrétaire général qu'une indisposition assez sérieuse empêchait d'être au milieu de nous.

Ces travaux s'effectuèrent comme tous les ans, avec ardeur et dignité, chacun de nous exposant tour à tour sa façon d'interpréter les sujets proposés à ses études.

De nombreux vœux furent émis : quelques-uns, renouvelés depuis plusieurs années, ont nécessité tant d'efforts restés vains, qu'il faut la ténacité du Conseil et du Bureau de l'U.A.G. pour tenter encore de les faire aboutir, d'autres sont particuliers à l'époque d'épreuves que la France traverse, d'autres encore sont le reflet des pensées inquiètes qui bouleversent notre conscience, lorsque nous envisageons (si nous devons avant elles disparaître), le sort de celles qui nous ont tant aidés à traverser la vie cruelle : nos dévouées compagnes.

Tous ces vœux, mes chers camarades, votre Bureau, aidé par tout le Conseil d'administration, va s'efforcer de les réaliser.

Une nouvelle période de travail s'ouvre devant nous, souhaitons qu'elle soit efficace.

Nous venons encore une fois de faire le point. Regardons avec fierté l'œuvre accomplie, avec courage la tâche de demain.

Pensons obstinément au foyer nouveau qui va s'élever, grâce à nos efforts persévérants, à cette maison, qui enfin réalisée, apportera aux plus malheureux d'entre nous, les camarades privés de famille, le réconfort d'une affectueuse intimité, tout en réservant à tous l'accueil séduisant d'une propriété familiale.

R. FAVRET.

DISCOURS

prononcés au
Banquet du Dimanche 29 Avril 1934
sous la présidence de
M. le Président de la République

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Je donne la parole à M. de Traversay, Président du Comité d'Action de l'Union des Aveugles de Guerre.

M. DE TRAVERSAY. —

Monsieur le Président de la République,
Mesdames, Messieurs,

Président du Comité d'Action de L'Union des Aveugles de Guerre, et en cette qualité chargé, avec mes dévoués collaborateurs, d'organiser ce banquet, j'ai le grand honneur de vous souhaiter la bienvenue.

Au nom des Aveugles de Guerre, ici présents, j'adresse mes très respectueux remerciements à M. le Président de la République, dont la présence parmi nous témoigne de sa bienveillante sollicitude pour notre Association.

Je salue :

M. le ministre des Pensions, qui a toujours eu pour notre groupe une fraternelle amitié.

M. Fiquet, Président du Conseil Municipal, qui a bien voulu continuer la tradition, en représentant à notre banquet la Ville de Paris, où se trouve le cœur de notre Association.

Notre ami, M. le sénateur Gallet, Président de l'Office National des Mutilés, qui, cette année encore, a tenu à nous donner une preuve de son affection.

M. le député Dormann, dont nous n'avons pas à rappeler les liens communs d'amitié.

M. le colonel Picot, Président des Gueules Cassées, Association sœur.

Mme Cassou, Secrétaire générale de la Confédération Nationale des Anciens Combattants, qui représente ici la génération du Feu.

M. le général Sainte-Clair-Deville, et M. le colonel Jamet, Président et Directeur des Amis des Soldats Aveugles, auprès de qui les camarades trouvent toujours l'accueil le plus affectueux.

M. le général Vary, représentant M. le Gouverneur militaire de Paris.

Notre vieil ami Possoz, Secrétaire général de l'Office National des Mutilés, dont le dévoué concours nous est toujours acquis.

Mme Mareuse, bienfaitrice de l'U.A.G.

Je remercie aussi de leur présence :

M. Depaux-Dumesnil, à qui nous faisons souvent appel pour ses conseils éclairés.

M. Sargenton qui, comme son père, a pour nous un grand attachement.

Et tout spécialement M. Piobeta, censeur du Lycée Henri IV, qui cultive dans l'esprit de la jeunesse française le respect des mutilés de la guerre.

C'est avec plaisir que nous avons vu répondre à notre invitation les camarades :

Bellier, Secrétaire général du Comité Départemental ;

Volvey, des Anciens Prisonniers de Guerre ;

Régnier, des plus Grands Invalides ;

Commandant Beslay, Vice-Président de l'A.G.M.G. ;

Hiest, de l'U.N.C. ;

Le représentant de l'Union Fédérale ;

Jaquot, de l'U.N.M.R.

Je ne saurais oublier les représentants de la presse, notamment notre ami, Gerville-Réache, rédacteur au *Matin*, et l'envoyé du *Journal*

des Combattants. A toutes ces personnes, qui nous témoignent en ce jour leur sympathie, les membres de l'Union des Aveugles de Guerre, très sensibles à cette marque d'amitié, disent leur profonde reconnaissance.

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Je donne maintenant la parole à M. Scapini, Président de l'Union des Aveugles de Guerre.

Discours de M. SCAPINI

Monsieur le Président de la République,

Mesdames,

Messieurs,

Mes chers camarades,

Monsieur le Président de la République, le groupement à qui vous faites aujourd'hui l'honneur de présider la fête intime qui annuellement clôt les travaux de son Assemblée générale, est digne de la marque d'estime que vous voulez bien lui donner.

L'Union des Aveugles de Guerre est née en 1918 du dévouement, de la collaboration affectueuse de quelques camarades blessés comme nous. Je n'en citerai que quelques-uns, puisque aussi bien beaucoup d'entre eux ont déjà disparu : Izaac, le commandant Sallerin, sont nos amis et les fondateurs de la première heure du groupement que nous aimons tous ici. Ils ont été aidés par la collaboration généreuse d'un certain nombre de personnes voyantes, qui aujourd'hui doivent se féliciter avec nous des résultats qui furent obtenus.

C'est que, voyez-vous, il allait être dur, difficile, pour des hommes jeunes, actifs, de se défendre et d'avancer dans la vie après avoir laissé sur les champs de bataille, au service de leur pays, un sens aussi précieux que celui de la vue.

Et puis, si le premier contact avec la blessure nous fut allégé du fait que la guerre créait une atmosphère, un peu artificielle, nous ne devions, mais rudement cette fois, prendre le réel contact avec la situation nouvelle qui nous était faite, qu'à dater de la cessation des hostilités. C'est cette heure pénible, le lourd fardeau matériel et moral qui

devait peser sur nos épaules, que nos fondateurs et leurs amis ont tenté d'alléger. Ils y ont réussi, et par l'union, par la solidarité de chacun des membres de l'Union des Aveugles de Guerre, ils ont fait chacun de nous plus fort, plus armé pour la lutte de la vie. (*Applaudissements.*)

Monsieur le Président de la République, les hommes de chez nous — c'est leur honneur — ont conservé toujours le sens de l'intérêt de la collectivité que nous représentons. Tous les intérêts particuliers se sont inclinés devant cette idée majeure. Ils ont conservé ce que dans l'antiquité on appelait « l'esprit de la cité », et ils savent que c'est à cet esprit de la cité qu'ils doivent un groupement fort et prospère.

Chacun de nous, Monsieur le Président de la République, a assisté à des événements que nous avons ressentis profondément, à des événements douloureux, à des luttes stériles, dont nous savions que rien de bon ne pouvait sortir. Chacun de nous a conservé le sens de sa responsabilité civique et l'Union des Aveugles de Guerre a répondu généreusement aux demandes, ou plutôt aux sacrifices qu'attendait d'elle et des anciens combattants, le Gouvernement de la République.

Mais les hommes que nous sommes, Monsieur le Président, sont de ceux qui, consentant de bon cœur un sacrifice pénible, et douloureux pour tirer le pays d'une ornière difficile, exigent le résultat, c'est-à-dire le bonheur, la rénovation de la nation. (*Applaudissements.*) Nous n'avons pas d'égoïsme dans le cœur, et vous avez pu constater, au cours de ce déjeuner, que dans les esprits d'aucun de nous, ne subsistait la moindre acrimonie, la moindre amertume, la moindre grandeur. Les hommes que nous sommes ont réussi à maintenir intacte la dignité même du sacrifice qu'ils ont consenti, et ils tiennent à ce titre de gloire.

Aussi, Monsieur le Président de la République, sont-ils heureux de l'honneur et de l'encouragement qu'est pour eux votre présence ici, à notre table que je puis bien appeler « table de famille ». (*Applaudissements.*)

Mes camarades, en deux mots, m'ont aussi chargé de dire à tous ceux qu'énumérait tout à l'heure le Baron de Traversay, toute notre affectueuse reconnaissance de les voir tous, ceux de la première heure qui nous ont toujours suivis, nos camarades anciens combattants, réunis aujourd'hui en cette quinzième année de notre existence.

Monsieur le Président de la République, j'en ai terminé. Chacun

de nous ici sait le fardeau écrasant qui pèse sur vos épaules. C'est vous dire que chacun de nous, en conséquence, apprécie hautement la valeur de votre présence ici, et permettez-moi en terminant de lever mon verre à la France et au premier magistrat de la République, assis à notre table. (*Très vifs applaudissements.*) (*Un ban.*)

Discours de M^{me} CASSOU

Monsieur le Président de la République,
Mesdames,
Messieurs,
Mes chers camarades,

Je ne puis que me réjouir d'être aujourd'hui parmi vous le porte-paroles du Bureau confédéral, puisque cet honneur me vaut le privilège d'assister à la magnifique fête de famille, comme vous la qualifiez si justement vous-mêmes, dont j'ai pour la première fois sous les yeux l'émouvant spectacle, et à laquelle la présence du chef de l'État, devant qui je m'incline respectueusement, donne une si haute signification.

Je suis heureuse de saluer aussi notre camarade Georges Rivollet ; le respect affectueux et la sollicitude de la nation tout entière vous sont ainsi affirmés par cette double présence. Ils le sont d'une manière toute particulière par la présence de notre camarade Rivollet, au sein du Gouvernement où il tient avec tant de compétence, d'autorité et de dévouement la place des anciens combattants.

Cependant, bien que je n'aie pas eu jusqu'à présent le plaisir qui m'est donné aujourd'hui de rompre avec vous le pain de l'amitié, notre fraternelle collaboration, — ai-je besoin de le rappeler, — est ici déjà ancienne. Elle se confond avec le bel effort de rapprochement qui a réuni les survivants de la guerre et les familles des morts pour cette entente commune que scelle aujourd'hui, dans la Confédération nationale, l'Union des 3.500.000 Anciens Combattants et Victimes de la Guerre groupés au sein de nos Associations.

Dans cet effort de rapprochement, les Aveugles de Guerre ont toujours donné l'exemple de la plus parfaite solidarité, de la plus

entière loyauté, vis-à-vis de l'ensemble de leurs camarades, et je puis le dire tout spécialement vis-à-vis des familles des morts et des orphelins.

Durement frappés par le sort injuste et stupide des combats, symboles vivants du sacrifice qui impose le respect et commande la reconnaissance nationale, vous n'avez jamais hésité, mes chers amis, à mettre au service de l'ensemble de vos frères d'armes la force morale que vous représentez. C'est pourquoi je me fais un devoir de vous exprimer ici notre affectueuse gratitude et je tiens à remercier tout spécialement ceux qui ont toujours été les interprètes loyaux de votre pensée, en même temps que les gardiens dévoués de vos intérêts : j'ai nommé votre Président Scapini et votre Secrétaire général Amblard. (*Applaudissements.*)

Si le nom de Scapini est en effet, pour nous, inséparable de la mémorable séance de Versailles qui est à l'origine de notre Confédération nationale, celui d'Amblard recueille également parmi nous toutes les sympathies et sa présence si appréciée au Bureau de la Confédération nationale en est le meilleur témoignage. Vous ne pouviez mieux placer votre confiance, mes chers camarades, et je vous en félicite.

Permettez-moi d'associer à cet hommage les militants dévoués que je retrouve ici : Favret, Izaac, aussi Noireaux et Leveau dont les noms sont synonymes d'altruisme et de dévouement, et je m'excuse de ne pouvoir nommer tous ceux qui militent à votre tête à Paris comme en province. (*Applaudissements.*)

Mais je n'aurais rempli qu'incomplètement ma mission si je ne vous affirmais à mon tour le dévouement absolu que le Bureau confédéral, au nom de la masse de nos camarades, tient à mettre à votre service. Il serait superflu, en présence d'un auditoire aussi averti, de préciser cette déclaration par des exemples. Je tiens toutefois à souligner dans l'ordre de vos préoccupations actuelles, le complet accord qui s'est établi à notre dernier Conseil national, sur le projet du statut des grands invalides, qui traduit vos légitimes inquiétudes au regard de l'avenir et présente, dans leur ensemble, vos justes doléances. Nous espérons que le gouvernement, répondant à notre demande, mettra bientôt ce projet à l'étude en vue d'une réalisation aussi proche que possible.

Ainsi, j'en suis persuadée, la solidarité qui nous lie ne se démen-

tira pas. Vous êtes de ceux qui voudront, sans défaillance, continuer en la perfectionnant, l'œuvre que nous poursuivons dans ce sentiment de fraternité et de fraternelle amitié, qui est une des marques de l'esprit combattant.

Mais ce n'est pas devant vous, mes chers camarades, qu'il faut définir cette fraternité agissante, née de la communauté de nos deuils et de nos souffrances, et aussi du respect et de la fierté que nous gardons tous contre ceux qui voudraient l'atteindre, du grand devoir que vous avez eu le douloureux privilège de remplir au service du pays.

Je veux seulement souligner le caractère complet et égalitaire de cette admirable fraternité qui marque d'une manière effective, dans les rangs des anciens combattants, les places laissées vides par ceux qui ne sont pas revenus, et permet ainsi aux survivants de remplir plus étroitement leur devoir à l'égard des familles des morts. Puisse cette admirable fraternité avoir autour de nous, pour le bien de notre pays, un efficace rayonnement. Puisse-t-elle se renforcer encore pour nous permettre de perfectionner l'œuvre de justice inspirée à la fois dans nos groupements d'anciens combattants, par le double souci de défendre les droits matériels et moraux de l'ensemble de nos camarades, et de rester fidèles à l'esprit de solidarité nationale qui ne sépare pas nos intérêts de l'intérêt général du pays. Puisse-t-elle enfin, cette fraternité, nous aider à persévérer dans l'œuvre de paix à laquelle ne sont pas moins fermement attachés, — nos motions confédérales en témoignent, — ceux qui ayant fait la guerre, peuvent mieux que personne en mesurer toute l'horreur tragique, toute la révoltante absurdité.

Leur effort dans ce sens ne saurait être mieux inspiré que par cette parole de leur chef, le maréchal Foch, parole qui est pour nous tout un programme et qui résume, puis-je dire, tout notre programme : « Au-dessus de la guerre, il y a la Paix. »

Et je suis certaine, en rappelant ce point essentiel de notre programme, je suis certaine, dis-je, d'être votre interprète à tous et plus particulièrement l'interprète de celles que je représente d'une manière spéciale, veuves éprouvées de guerre, mères inquiètes pour demain. Qu'il me soit permis en terminant, d'en appeler aux femmes qui se pressent à cette table, aux admirables compagnes de tous les jours et de toutes les heures, mes chers camarades, celles que je me permets de considérer un peu comme mes sœurs, témoins quotidiens du sacrifice qu'elles ont affectueusement accepté de partager avec vous, elles veulent, j'en

suis sûre, comme nous et avec vous tous, mettre en œuvre, tout mettre en œuvre pour que leurs fils ne soient pas exposés aux mêmes dangers et n'aient pas à subir une pareille souffrance. Je les invite donc à unir à la nôtre leur volonté maternelle tendue vers l'espoir d'un meilleur avenir, et c'est dans cette pensée que je lève mon verre à ceux qui seront la France de demain, à nos enfants, à nos enfants qui feront revivre leurs pères dans une France meilleure, et que nous nous efforçons de préparer dans cette voie.

A vos familles, mes chers camarades, à la France et à la prospérité de l'Union des Aveugles de Guerre. (*Vifs applaudissements. Un double ban.*)

Discours de M. le Président de la République

Mesdames, Messieurs,

J'ai été heureux, à l'occasion de ce banquet si cordial que l'Union des Aveugles de Guerre a coutume d'organiser chaque année, de venir passer quelques instants au milieu de vous. Je goûte, à être votre hôte ce soir, un plaisir très rare. S'il ne va pas sans quelque mélancolie, il est particulièrement réconfortant et sain. Je remercie les membres de votre Comité qui, par leur aimable invitation, me l'ont ménagé, comme je veux, en toute simplicité et sincérité, les féliciter de l'œuvre magnifique qu'avec tant de dévouement ils ont eu la courageuse abnégation d'entreprendre il y a un peu plus de quinze ans, et qui s'aurole aujourd'hui, en présence des résultats acquis, d'une haute portée morale.

Qui d'entre nous n'a senti son cœur se serrer d'une indicible émotion lorsqu'aux jours angoissés de la guerre, il se trouvait tout à coup, dans la tristesse d'un hôpital, en présence d'un grand blessé des yeux cachant dans la blancheur des oreillers sa pauvre tête enveloppée de bandages. Comme ses camarades, il était parti plein de jeunesse, de courage et d'espoir, dans l'ivresse de la lumière et la joie de l'action. Et puis brutalement ç'avait été pour lui la nuit sans fin que ne percerait plus jamais la beauté des paysages ni le sourire des amis. Désormais,

il n'aurait comme refuge que la contemplation indéfinie de lui-même et son éternelle méditation sur des souvenirs du passé qui chaque jour s'estompent davantage.

C'est contre cette solitude désespérée que votre Union s'est appliquée à réagir, c'est dans ce ciel prématurément privé de clarté qu'elle a voulu faire briller de nouvelles étoiles.

Et, fait particulièrement digne d'attention, ce sont les victimes elles-mêmes qui se sont rendu compte de l'abîme où elles risquaient d'être entraînées, qui ont travaillé à s'en préserver en mettant tout en œuvre pour renaître à la vie.

Vous vous êtes fraternellement rapprochés, et, puisant votre force dans les liens de solidarité qu'avait créés entre vous une même infortune, vous avez adopté et mis en pratique cette fière devise que porte en exergue votre bulletin mensuel : « Pour les aveugles, par les aveugles. »

A vos côtés, vous avez aussi heureusement trouvé, pour vous guider et vous soutenir aux heures d'inévitables tâtonnements, des hommes de bien qui vous ont tendu une main secourable.

Je veux parmi eux, tous dignes de votre respect et de votre reconnaissance, en nommer un. Plus que tous autres, il sut tout de suite se pencher vers vous avec toute sa clairvoyance attendrie et vigilante. Je suis assuré de trouver ici un écho vibrant en saluant la mémoire d'Eugène Brioux, l'auteur dramatique en renom. Torturé par l'inaction où l'obligeait son âge aux jours noirs de la guerre, il sut mettre son ardeur inemployée et son inépuisable pitié au service des plus déshéritées parmi les nobles victimes de l'effroyable tourmente.

Grâce à ces concours aussi discrets que désintéressés auxquels votre dévoué président rendait à l'instant un juste hommage, grâce aussi, je veux le redire, à votre énergique et tenace volonté, vous avez pu mener à bien la grande et belle œuvre dont nous sommes aujourd'hui les témoins.

Pour ma part, je la connais bien. Pendant cinq années il m'a été donné de présider le Conseil d'administration de l'Office National des Mutilés et Réformés de la Guerre, au sein duquel j'avais le plaisir de rencontrer notamment M. Rivollet que son long dévouement à la cause des victimes de la guerre a conduit au poste hautement honorable de ministre des Pensions, Mme Cassou, dont nous applaudissons

tout à l'heure les propos émouvants, M. le capitaine Izaac, votre premier président, dont j'ai toujours apprécié la sage parole et l'esprit avisé, et aussi M. le sénateur, ancien ministre Gallet, que je suis heureux de retrouver aujourd'hui à la présidence de ce Conseil. Dans ce milieu j'ai appris à connaître votre Union dans ses relations avec les écoles de rééducation professionnelle.

Me sera-t-il permis de saluer au passage l'œuvre si utile accomplie par ces dernières, qu'il s'agisse de la lecture, de l'écriture, de la musique en Braille, de l'adaptation aux travaux de tricotage, de vannerie, de broserie, de massage, de la préparation aux emplois de téléphoniste, de dactylographe et autres.

Par ces efforts conjugués, beaucoup parmi vous se sont replacés d'eux-mêmes au rang où les appelaient leurs facultés naturelles et leurs qualités d'intelligence. Certains, reprenant leurs études, ont pu de haute lutte être admis dans nos grandes écoles, l'un de vous a même occupé l'une des premières places à Polytechnique, d'autres se sont distingués dans l'enseignement, dans les arts, au sein même de nos assemblées parlementaires où leur éloquence a su les tirer de cette obscurité à laquelle ils semblaient éternellement voués.

Vous avez fait mieux encore que de rendre, par la vertu du travail, ces morts à la vie. Vous vous êtes appliqués à leur refaire une existence de bonheur et de douce joie au sein de la famille. On ne doit pas accepter pour eux une vie sans amour et une vieillesse sans enfant », disait Brioux. Pour réaliser ces fins, votre Union s'est constamment et ingénieusement entremise.

A ceux qui, cependant, restent encore isolés, vous avez voulu donner un centre de ralliement, un foyer de bonne camaraderie où ils puissent trouver des encouragements et des conseils, un club de réconfort moral, comme disait M. Scapini. C'est de cette pensée qu'est née la « Maison des Aveugles de Guerre » qui va s'élever bientôt non loin de votre modeste siège actuel, grâce au legs d'une généreuse bienfaitrice et à la participation de l'Office National des Mutilés de la Guerre.

Est-il besoin d'ajouter encore, pour embrasser tout le champ d'activité de votre Union, qu'elle a su défendre avec constance les intérêts matériels de ses membres. Aussi bien a-t-elle trouvé le concours entier des pouvoirs publics empressés à leur assurer dans le domaine

des pensions, des soins médicaux et pharmaceutiques, du crédit et de l'assistance, des avantages qui forment aujourd'hui la charte des Aveugles de Guerre.

Mais c'est surtout au point de vue moral que votre action fut particulièrement utile. Beaucoup de vos camarades étaient menacés de vivre désormais dans un inutile parasitisme, obsédés par des pensées de révolte ou résignés à une morne désespérance. Vous les avez rendus à leur dignité d'hommes. En voyant qu'on ne doutait pas d'eux, ils n'ont plus douté d'eux-mêmes. Ils ont repris confiance, et ainsi, sentant mieux et plus profondément la grandeur de leur sacrifice, ils en ont eu la fierté.

Il y a quelques jours, dans un congrès international de mutilés qui s'est tenu à Rome, un de vos camarades italien, abordant l'un d'entre vous, lui disait : « Il n'est pas nécessaire de voir, l'important est de croire à un idéal. » Parole dont, mieux que tous autres, vous êtes faits ici pour apprécier la noble et profonde signification.

Aussi est-ce vers vous qui, malgré votre cécité ou peut-être à cause d'elle, savez voir dans le domaine de la pensée plus loin et mieux que les clairvoyants, que nous devons aujourd'hui nous tourner.

Soyez-nous un exemple.

A ceux qui se plaignent d'avoir à consentir quelques sacrifices matériels en faveur du redressement de la patrie commune, rappelez le stoïcisme et la grandeur d'âme avec lesquels vous supportez pour elle des souffrances autrement rudes et persistantes.

Que votre recueillement dans le calme et la paix de votre conscience nous soit une incitation à rentrer parfois en nous-mêmes, à dominer nos passions, à bannir de nos polémiques les paroles de haine, toujours sacrilèges entre fils d'une même mère, et qui ne peuvent que semer autour d'elles ruines et désastres.

Apprenez aux pessimistes que trouble sans cesse la hantise des pires catastrophes à se rasséréner devant le rayonnement de votre visage et à garder comme vous-mêmes une foi joyeuse et raisonnée dans les destinées françaises. Et ainsi vous nous rendrez un nouveau service après tous ceux dont nous vous sommes déjà redevables.

Messieurs, je lève mon verre en l'honneur des Aveugles de Guerre, de ces hommes qui ont su puiser dans l'immensité de leur infortune le courage nécessaire au recommencement d'une nouvelle existence.

Le chef de l'Etat a à cœur de leur dire ce soir la particulière dilection dans laquelle le pays les tient, ainsi que la profonde affection et l'éternelle gratitude qu'il leur a vouées. (*Très vifs applaudissements. — Double ban.*)

Élections de 1934

Inscrits	2.062
Votants	1.512
Bulletins blancs ou nuls.....	55
Suffrages exprimés	1.457

Ont obtenu :

Scapini, 1.318. — Conan, 1.277. — Lagarde, 1.222. — Robert (Maurice), 1.197. — Courteix, 1.186. — Brusson, 1.167. — Satgé, 1.153. — Laffargue, 1.115. — Nicolai, 1.048. — Evrat, 559. — Mulsant, 556. — Mauger, 549. — Eiselé, 457. — Virot, 417. — Malingre, 415. — Chanudet, 409. — Gailly, 272.

POUVOIRS

A AMAR (1) : Gelin (Jules).

A AMBLARD (167) : Verdelet (Henri), Laville (Albert), Caron (Georges), Mansuy (Charles), Gilles (Raoul), Gravet (Léon), Berton (Théophile), Teissier (Emile), Kribs (Victor), Niant (Simon), Gervaud (Albert), Le Garlandezec (Edouard), Lorriaux (Victor), Paris (Gustave), Boucq (Marcel), Grenet (Angel), Evette (Raphaël), Mengin (Charles), Dardie (Gabriel), Boulier (André), Tocanne (Charles),

Remy (Jules), Trouillet (Alexandre), Ternois (Léon), Ray (Camille), Roussel (Clément), Valade (Jean), Houdry (Louis), Robin (Gilbert), Thuilliez (Albert), Dutrève (Jean), Mariet (Victor), Marignier (Benoît), Arlaud (Louis), Piollet (Germain), Adam (Ernest), Aguite, Alquier (Emile), Goubin (Eugène), Simonet (Auguste), Jeandin (Auguste), Petit (Jacques), Rascie (Edouard), Drion (Georges), Ledieu (Louis), Fleury (Henri), Eugène (Paul), Moulin (Emile), Erouart (Fernand), Charles (Gabriel), Watt (Joseph), Marot (Jean), Fraysse (Félix), Arnould (Emile), Godefroy (Albert), Jullien (Léonce), Pardanaud (J.-B.), Gresset (Joseph), Barbier (Eugène), Baumes (René), Chelle (Gilbert), Gauthier (Edmond), Mariani (Jacques), Lotte (Victor), Gromelle (Roger), Gardette (Fernand), Lepesteur (Victor), Hervé (Castel), Vauthier (Paul), Cailbault (Albert), Boitel (Edmond), Clairret (Alcide), Layec (Pierre), Cruzilhac (Clément), Bouval (Louis), Badois (François), Albespy (Charles), Cornet (Joseph), Lafon (Jacques), Lavolé (Jean-Louis), Mercier (Edmond), Fouasse (Charles), Cizac (Jean), Mayet (Charles), Mitaux (Elie), Devèze (Gédéon), Guillet (Henri), Moquais (Gustave), Defour (Auguste), Gourdin (Pierre), Lapébie (Jean), Pernoo, Gailly (Prosper), Pettier (Arthur), Lerousseau (Lucien), Delille, Padaille (Antoine), Virot (Georges), Tourneux (René), Cade, Barbier (Charles), Guizard (Louis), Laurent (Ernest), Ducros (André), Vin (Pierre), Moiroud (Marius), Delacroix (Léon), Deniellou (Jean), Clément (Pierre), Cariou (Yves), Bellevenue (Paul), Foubet (Julien), Villette (Jules), Fevelat (Jean), Gentilhomme (François), Quinquis (Corentin), Arzagot (Jean-Baptiste), Rochet (Philippe), Papineau (Marcel), Bakour, Nicolle (François), Petit (André-Auguste), Laloit (Léopold), Ursat (Marcellin), Guth (Désiré), Detœuf (Jos.), Thiberge (Gustave), Collet (Ernest), Dajieu (Jean), Serdobel (Paul), Herouard (Maurice), Perrin (Antoine), Lais (Eugène), Boulesteix (Pierre), Griziaux (Benoît), Lennoz (Gratien), Sublet (Jude), Lebon (Louis), Thouvenin (Léon), Clavier (Paul), Royneau (Alfred), Etienne (Gustave), Grispoire (Achille), Paillisse (Aimé), Pousse (Joseph), Goffinon (Alexandre), Monnerie (Gabriel), Valdant (Paul), Daraspe (Gabriel), Saulnier (Louis), Keller (Louis), Maho (Joachim), Quittanson, Jandot (Eugène), Granger (Jean), Laurent (Alexandre), Chanudet (Léon), Bouchepillon (Prosper), Bobon (Victor), Lappe (Pierre), Arzac (Félix), Alquié (Germain), Padellec (Hippolyte), Lebarvier (Henri), Brice (Marcel), Monceaux, Riffaud (Edouard), Royer

(André), Ferezou (Gabriel), Philippe (Louis), Mille (Aristide), Martin (Adrien), Beaslas, Degoutte (Claudius), Salaber (Jean), Barette, Gouriou (Louis).

A ANGOT, *Délégué de la Seine Inférieure* (27) : Talleur (Léopold), Girou (Auguste), Abraham (Pierre), Prevel (Louis), Verwort (Jean), Feugray (Joseph), Dupont (Eugène), Cressent (Jules), Féret (Marcel), Dupuis (Joseph), Lemarchand (André), Adam (Léon), Desgrippes, Ducas (Alphonse), Rost (E.), Lecomte (Gaston), Pierot (Georges), Le Coq (André), Lesade (Marcel), Leroy (Marcel), Bayle (Maurice), Gille (Raphaël), Landais (Joseph), Le Blond (Auguste), Hédouin, Vincent (Gustave).

A BAILLY (1) : Morand (Henri).

A BAROUX (1) : Pierot (Léon).

A BARRE (1) : Léger (Louis).

A BLONCOURT (7) : Mazaudier (François), Moret (Marcel), Hipolite (Georges), Beda (Pierre), Le Roux (Jean-Louis), Colombat (Charles), Jeames (Joseph).

A BOIS (13) : Musquar (Joseph), Coutarel (Jean), Sciellour (François), Sautou (François), Erbeta (Eugène), Paget (Maxime), Izembard (Ernest), Chartier (Valère), Vallery (René), Tourres (Simon), Reguilhem (Joseph), Rouxel (Ernest), Menetrey.

A BOUDANT (2) : Buron (Auguste), Courtemanche (Louis).

A BRUSSON, *Délégué de Bordeaux* (46) : Bergadiou, Lardièrre (Roger), Laborie (Gabriel), Gatuin (Gaston), Renaud (Charles), Bondon (Roger), Arnaud (André), Cadot (Gaston), Hadot (Gaston), Malgat (Louis), Arnoux (Fernand), Potereau (Jean-Julien), Remond (Louis), Michou (Pierre), Bertrand (Pierre), Bidau (Jean), Gouny (Jean), Desbancs (Marcel), Gautier (Alexandre), Domenger (Pierre), Saynmiard (Emile), Peuchamiel (Léon), Cantara (Robert), Pierre (Maurice), Lambert (Ludovic), Martinet (Pierre), Almey (André), Truy (Gustave), Aucaigne (Jean), Vandromme (Ernest), Houpert (Paul), Goethel (Georges), Girault (Edmond), Raveleau (Marcel), Chapeau (Joseph), Boyer (Prosper), Brun (Jos.), Bisserier (François), Brunet (Gaston), Daviaud (Henri), Lanuc, Nadou (Henri), Vion (Claude), Laugt (Jean), Arbaizar (Louis), Lopital (Théophile).

A CABASSON, *Délégué des Bouches-du-Rhône* (17) : Fauchier, Dupuy (Marius), Chabert (Joseph), Roubaud (Ambroise), Rieu (Clément), Debatisse (Georges), Chatillon (Marcel), Petit (Eugène), Borla (Joseph), Maille (Gabriel), Billoud (Louis), Pèlerin (François), Corazza (Alexandre), Fargier (Léon), Liotaud (Jean), Chimbert (Benoît), Lambert (Louis).

A CAGNARD (5) : Simon (Pierre), Bellenger (Emile), Devarieux (Emile), Fessard (Gilbert), Godard (Robert).

A CALMES, *Délégué de la Haute-Garonne* (5) : Lenfant (Emile), Monnier (Félix), Soubié (Louis), Mousty (Jean), Richou (François).

A CHARPENTIER (1) : Dore (Léon).

A CHALENDAR, *Délégué du Gers* (6) : Lajouane (Firmin), Lacour (Laurent), Massé (Jean), Duffaut (Henri), Ducos (Louis), Daliot (Marius).

A CERE-LABOURDETTE (7) : Torrebore (Louis), Authié (Louis), Bougeois (Marcel), Warin (Louis), Feutre (Louis), Chanudet, Porcheron.

A CONAN (10) : Guérin (Auguste), Truffert (Louis), Kerhuel (Jean), Potdevin (Louis), Riquart (César), Pelerin (Henri), Couesnon (Ange), Maguet (François), Belgacem Ben Salah, Justin (Auguste).

A COURTEIX (8) : Canevet (Jean), Poirier (Victor), Leroy (Henri), Beaudufé (Simon), Carpentier (Charles), Gauthier (Raoul), Simon (François), Loulergue (Louis).

A DELAGE (1) : Turban (Auguste).

A DESGRIPPES (1) : Vairet (Alphonse).

A DERUNDER (3) : Millien (Louis), Trannoy (François), Prud'homme (Alfred).

A EVRAT (Louis) (12) : Blaire (Julien), Lagache (Charles), Martin (Jean), Dufourc (Louis), Biray, Vasseur (Désiré), Baudrand (Antoine), Nonorgues, Peligry (J.-B.), Jeansoulé (Jean), Gresle (Louis), Clémencel (Lucien).

A FAUVEL (3) : Lebrun (Georges), Lardans (Gustave), Goudal (Jules).

A FAVRET (35) : Anthème (Claude), Dury (Henri), Ribourtout (Maurice), Lajous (Henri), Barday (Claude), Belliot (Charles), Gleye (Louis), Delplanque (Ferdinand), Hubert (Georges), Renauld (Charles), Seguin, Desseignes (Emile), Michelet (Eloi), Frey (Michel), Ritz (Eugène), Revol (Claudius), Hutinet (Albert), Le Hétet (Emile), Baretge (Laurent), Lainé (Louis), Terras (Jean), Broutin (Ernest), Rouvreau (Gabriel), Drion (Louis), Charlat (Marcel), Nicomette (Arthur), Terrier (Pierre), Delage, Bignon (Victor), Roulet (Ferdinand), Seebacher (Albert), Viault (Henri), Jahan (Paul), Citron (Pierre), Marlin (Emile).

A FOSSATI (1) : Jannot (Joseph).

A FOURMENT (1) : Séguéla (Jacques).

A FREIDINGER (Georges) (2) : Petitjean, Vock (Eugène).

A GAILLY (2) : Mahmoud Ben Mohame (Ben Trad), Marrot (Joseph).

A GRILLET (3) : Daridan (Louis), Flecniakoska (René), Nicolas (François).

A GUYOLLOT (1) : Caron (Germain).

A HEBREARD, *Délégué des Alpes-Maritimes* (26) : Raphel (Marcellin), Graglia, Rouquette (Pierre), Rosso (Honoré), Fabre (Antoine), Butel (Louis), Victorin (Irénée), Isnardy (Jean), Palmaro (Louis), Bertoni (Bruno), Grattepain (Albert), Pasquier (Thérèse), Alloi (Jean), Christophe (Marie), Gauch (Victor), Invernizzi (Ange), Pons (Jean), Vernes, Grimaldi, George (Léon), Draperi (Jacques), Barbier (Pierre), Félix (Marius), Vichet (Marius), Mouisset (Antoine), Gaetti.

A IZAAC (34) : Vilain (Justin), Loizeau (Armand), Ramadour (L.), Dubreuil (Olivier), Barbe (Albert), Bruneau (Robert), Chesneau (Louis), Capitaine (Eugène), Sourissaud (Marcel), Bourbon (Jean), Bétrémieux (François), Juif (Georges), Delaplace (Léon), Robic (Louis), Riau (Joseph), Reyné (Roger), Buteau (Louis), Herbet (Hubert), Capet (Paul), Lécuyer (Clovis), Guyennet (Joseph), Guignebert (Armand), Quinet (Maxence), Tornier (Léopold), Beauval (Joseph), Fournier (Urbain), Warnet (Abel), Antoine (Louis), Trotel

(Ernest), Barbier (Jean), Martin (Marcel), Levesque (Lucien), Duquenne, Dufourg (Jean).

A JOUGUELAIRD (1) : Salmon (Victor).

A LAFFARGUE (22) : Le Nouveau (Louis), Dumontet, Michel (Eugène), Marteau (Emile), Le Floch (Joseph), Patisson (Pierre), Kallembrun (Paul), Chaplain, Roussaux, Pruvot (Gustave), Chevalme (Henri), Pinardon (Joseph), Vial, Bève (Etienne), Olivet (François), Pluchot (Antoine), Lansquenet (Emile), Jourdain, Fourrer (François), Elkire Ben Hamza, Dupont (Georges), Favre (Camille).

A LAGARDE, *Délégué de Limoges* (33) : Pluquin (Jules), Veyret (Pierre), Denis (Joseph), Lardet (Pierre), Gatillon (Eugène), Lucas (Georges), Laloeuf (Lucien), Sourd (Gilbert), Maison (René), Touzet (Joseph), Paradis (Gabriel), Cluzelau (François), Sigault (Jean), Ecal, Guéguen (François), Rouhaud (Zacharie), Pasquier (Alexandre), Quinsat, Pélissier (Jean), Julie (Albert), Darnis (Joseph), Barnabé (Claude), Reulet (Léon), Barnabé (Claude), Soulié (Michel), Valadeau (Pierre), May, Fonchy (Martial), Maillasson (Joseph), Estorges (J.-B.), Dupuy (Paul), Fauconnet (Victor), Vayne (Pierre).

A LE COCQ (2) : Kérangall, Gohiec.

A LEVEAU (13) : Vernet (Gabriel), Molinié (Bernard), Corbel (Yves), Guiton (François), Salembier (Marcel), Mauriceau (Louis), Raynal (René), Fabre (Irénée), Girardeau (Maximin), Brevet (André), Boudeville (Charles), Cassar (François), Cointepas (André).

A MALGAT (2) : Huet (Francis), Charrière (Jean),

A MALINGRE (3) : Léger (Robert), Dubois (Charles), Duchamp (Jules).

A MAUGER (12) : Ducrot (Charles), Alefèbre (Eugène), Boyenval (Fleury), De Witte (René), Delafosse (Georges), Dufourg (Pierre), Digne (Marius), Pinet (Jean), Fraisse (Emmanuel), Leduit (Albert), Envin (Gustave), Motte (Emile).

A MILLET (1) : Dupuy (Pierre).

A MULLER (2) : Guillbot (Eugène), Lemaire (Paul).

A MULSANT, *Délégué du Rhône* (30) : Crozon (Léon), Bonnetain (Jean-Marie), Rochette (Alexandre), Chomarat, Magnin (Gas-

ton), Michalet (Joseph), Girard (Jean-Marie), Fourment (Emile), Gerbelli (Georges), Cochet (Joseph), Mary (Michel), Audibert (Augustin), Bargoin (Jean), Anquetil (Pierre), Vidon (Louis), Freixes (Sauveur), Piot (Philippe), Blanc (Antoine), Rolando (Louis), Roillet (Jean), Biessy (Jean), Lambert (Philippe), Bruley (Gabriel), Bouton (Pierre), Vachon, de Diégo (François), Debooserie (Henri), Ahmed (Tleiba), Dormont (André), Gauthier.

A NICOLAI (10) : Hugueny (Raymond), Reuchet (Henri), Scaglia (Jean), Benharoche (Maurice), Basset (Jean), Rafestin (Marie), Mandet (Georges), Donadieu (Marius), Thépenier (Nicolas), Maze (Joseph).

A NOIREAUX (11) : Giloux (Paul), Boulert (Romain), Dallet, Jacquet (Pierre), Fauvel (Albert), Chautard (Arthur), Douet (Jean), Thébault (Léon), Bloncourt (Elie), Toudouri (Demètre), de Sainte-Agathe.

A PARENT (1) : Renard.

A PETITJEAN (15) : Zimmermann (Louis), Poirson (Georges), Mithouard (Marcel), Rispal (Jean), Luc (Camille), Tocquard (Joseph), Fétique (Jean), Deboulet (Emile), Mampey (Henri), Helveck (Georges), Herda (Jacques), Goebel (Robert), Guy (Louis), Fimbel (Xavier), Kuster.

A PLANQUETTE, *Délégué du Maine-et-Loire* (8) : Boé (Auguste), Muret (Léon), Daubersy (Léon), Bartier (Charles), Duforrest (Raymond), Voguier (Paul), Vanluggène (Pierre), Charles (Henri).

A ROBERT (Maurice) (21) : Feschet (E.), Rignault (Louis), Vicil (Gaston), Lartisien (Constant), Bouchet (Rémy), Deldon (Marius), Durand (J.-M.), Sabiani (Xavier), Serres (Léon), Oudinot (François), Bertrand (Marcel), Malsert (Clément), Cartoux (Elie), Heuzé (Henri), Guerrier (Jean), Rouméas (Henri), Benoit (Edouard), Pialat (Pierre), Vernet (Maurice), Chabbert (Henri), Harrivelle (René).

A ROY (René) (1) : Gautier (Robert).

A ROY (Georges) (3) : Faure (Jean), Barrat (Prosper), Epstein.

A SABIER (1) : Beaudoin.

A SAILLOT (3) : Pénide (Jean), Pagenel (Albert), Delannoy (Henri).

A SATGE, *Délégué du Tarn* (29) : Tanis (Joseph), Rols (Camille), Montet (Jean), Passerieu (Aimé), Barey (Charles), Saint (Marty), Lacambre, Cabrol (Jacques), Germa (Fernand), Huc (Pierre), Maury (Gaston), Bonnet (Emile), Benaud (Jean), Touzet, Deltor (Adrien), Salesse (Alphonse), Latrille, Hautier (Jean), Bourdieu, Lamy (Aimé), Cailleau (Gaston), Geniès (Camille), Vidal (Albert), Blatgé (Casimir), Prévost (Léopold), Montalan (Auguste), Enjalbert, Dupuy (Julien), Sévérac (Auguste).

A SCAPINI (570) : Gril (Emile), Boo (Jérémie), Combarre (Charles), Tisserand (Aristide), Plenacoste (Jean-Baptiste), Tauzia (Joseph), Mouille (Léon), Chamboste (Jean-Marie), Tranchant (Adrien), Ducouret (Paul), Santini (Marcel), Charente (Pierre), Barbette (Séraphin), Grosjean (Alphonse), Bouchet (Guillaume), Lescaulier (Justin), Moteau (Jean), Decogne (Louis), Jallot (Auguste), Pierret (Adrien), Lecaudey (Hippolyte), Lamaout (Mostefa), Delfosse (Lucien), Feuillet (Antoine), Radet (Robert), Royer (Michel), Malgoire (Pierre), Guernonprez (Jean), Lhomme (François), Chupin (Jean), Hereng (Louis), Catex (Paul), Obitz (Adrien), Abderrahman Ben Saad, Duché (Jules), Robinet (Louis), Savigny (Henri), Pouil (Louis), Prevost (Albert), Moncharmout (Léon), Lassalle (Auguste), Levêque (Armand), Boissard (Pierre), Miremont (Pierre), Themeau (Pierre), Kervel (Yves), Levy (Mimoun), Reynes (François), Meynardie (Joseph), Bayol (Adrien), Charriaut (E.), Picaud (Louis), Gohin (Constant), Toutain (Paul), Pauvert (Pierre), Prevost (Gustave), Vandenberghe, Durant (Jean), Arhuro (Alfred), Vallier (Etienne), Lefebvre, Gicquel (Joseph), Roche (Abel), Culot (Paul), Donchet (Amédée), Flaudias (Jean), Teilhet (Théodore), Raffat (Jean-Marie), Vuotto (Dominique), Vella (Paolino), Blondeau (Pierre), Cheutin (Jules), Baldy (Jean), Bourdon (Louis), Corlobe (Armand), Gobert (Etienne), Lauro (Thomas), Marchand (Paul), Turcat (Léon), Champpey (Louis), Mattei (Charles), Nehou (Louis), Lafay (Antoine), Vochel (Fernand), Pichonneau (Charles), Lainé (Georges), Adam (Joseph), Martin (Gabriel), Delcroix (Charles), Guenier (Armand), Desmats (Louis), Hassen Ben Salem Kraiem, Boeri (Jean), Mohamed Ben Hassen Meimouna, Monribot, Chouquet (Eugène), Cresson

(Louis), Grelaud (Marcelin), Vareille (Simon), Lelée (Emile), Launay (Raphaël), Dessenne (Joseph), Fetas Boubekour, Malaganne (Albert), Duplan (Ferdinand), Plateau (André), Cochon (François), Morin (Albert), Buissonnière (Jean), Debout (René), Le Magadur (François), Tarte (Georges), Piraud (Pierre), Cavret (François), Junqua (Jean-Marie), Laclau (Joseph), Leroy (Julien), Toutain (Lucien), Meyer (Joseph), Buy (Benoît), Viellet (Henri), Robquin (André), Brunet, Branger (Henri), Guillard (Armand), Besset (Jules), Coulon (Elie), Lissillour (Isidore), Noël (Eugène), Choron (Pierre), Massot-Pellet, Brassac (Henri), Torrès (Gaspard), Mathieu (Guillaume), Le Serrec (Yves), Marchal (Charles), Moussay (Marie), Adrien (Emile), Brunet (Louis-Charles), Robillard (René), Brinon, Briffaut (Georges), Marquette (Louis), Delmas (Louis), Duponts (Jean-Baptiste), Lagarde (Paul), Larher (Vincent), Masson (René), Ricci (Archange), Labbe (Camille), Quesne (Bienvenu), Battesti (Pierre), Mirailh (Pierre), Serot (Pierre), Bouchet (Philippe), Garrec (Jean), Munch (Jules), Khenfri (Brahim), Goulet (Marcel), Darras (Louis), Valladeau (Georges), Loyer (François), Faucquenoy (Georges), Delhomme (Armand), Curé (Paul), Boureau (Armand), Goossens (Bernard), Delaunay (Sylvain), Chanut (Charles), Ancel (François), Charrier (Mathurin), Le Gallonec, Hatet (Félix), Michaud (René), Despinardes (Jules), Destre (Pierre), Habbas Mohamed Ben Ali, Auburtin (Camille), Lanciaux (Jean-Baptiste), Mangard (Alexis), Grosbois (Georges), Berger (Albert), Mony (Charles), Sergent (Elie), Verrier (Albert), Dunie (Pierre), Beaurain (Alfred), Fournier (Charles), Rottée (Paul), Reboud, Lacoste (Pierre), Khidas (Mohamed), Boyer (Joseph), Peyrou (Joseph), Maupetit (Pierre), Dancas (A.), Finot (Gaston), Chapouillie (Joseph), Peltier (Oscar), Le Treust (Pierre), Banyuls (François), Bouche (René), Bloch (Charles), Poney (Edouard), Vérité (Robert), Coupas (Pierre), Bardonnnet (Marcel), Tisserand (Théophile), Pacard (Guillaume), Comble (Paul), Drouhot (Marius), Podevin (Félix), Lamaury (Pierre), Salvanes (Léon), Lioté (René), Depeige (Ursain), Leroux (Emile), Pasquier (Auguste), Marchand, Michel (Adolphe), Lamy (Ernest), Teillet (Alphonse), Larue (Louis), Coublucq (Jean), Carayol (Eliset), Garcin (Marie), Thevenard, Veyrat (Jean), Guegan (Albert), Vachon (Charles), Jammet (Joseph), Beraud (Martin), Dubois (Aimé), Bourgois (Charles), Gaconnier (Charles), Lafon (Léon), Milleped (Augustin), Pisson (Charles), Boutaric (Augustin), Vialatte (Emile), Perrais

(René), Antony (Léger), Auliac (Antoine), Chesnel (Fernand), Léger (Jules), Chagniaud (George), Guenivet (René), Grand (Jean), Moluçon (Georges), Dreuille (Léon de), Finance (Louis), Le Teuff (Julien), Lebrun (Sévère), Broussaudier (Viance), Delaquerrière (Léon), Bozellec (Yves), André (Auguste), Leloup (Auguste), Grossemey (Georges), Machavoine, Mercadier (Jean-Marie), Greard (Henri), Rochard (René), Dutaud (Emile), Lecardonnel (Jean-Pierre), Lancon (Horace), Ansanay (Rioud), Dubost (Pierre), Le Roux (Jean-Jacques), Chaillou (Paul), Delahaie (Emile), Daumas (Pierre), Delfieux (Pierre), Emeric (Louis), Bompuis (Marc), Benkhalifa Feghoul, Cado (Pierre), Raynaud (Victor), Johannsen (Raymond), Henry (Paul), Malessard (Léon), Pavil (Victor), Giorgetti (Ange), Houot (Louis), Masse (Georges), Guilbert (Jean), Castor (Albert), Frapsauce (Alexandre), Ceysson (Louis), Henaff (Hervé), Arnaud-Guilhem (Jean d'), Delengaigne (Auguste), Beaucourt (Louis), Gerta (Marcel), Burgard (Hippolyte), Berard (Charles), Renaux (Louis), Vialatoux (E.), Doguet (Gabriel), Petitdidier (Auguste), Guillemjouan (Jean), Dufflot (Léon), Pautel (Joseph), Gauthier (Raoul), Frenay (Mathurin), Storme (Charles), Codhant (Emile), Renaud (Edmond), Ristori, Rigaux (Léon), Cayrel (Joseph), Le Borgne (Jean-Marie), Vial (Eugène), Marchan (Simon), Souchard (Henri), Grangier (Claudius), Boche (Florentin), Verdier (André), Marceau (Armand), Pouget (René), Millereau (Camille), Ploy (Pierre), Ducornet (Paul), Veron (Félix), Salettes (Zéphirin), Thierry (Pierre), Cohn (Maurice), Chaudron (Jules), Favereau (Maurice), Gerentes (Jacques), Focé (Régis), Bramard (Léon), Heuzé (Honoré), Teutsch (Antoine), Moulin (Arthur), Bocquet (Robert), Forgues (Jean), Dumont (Maurice), Masson (François), Rouix (Samuel), Laine (Jules), Wetzel (Emile), Hutin (Lucien), Lecomte (Fernand), Reynes, Veillet (Edelbert), Vray (Louis), Brunin (Georges), Delrieu (Pierre), Moisan (Mathurin), Barbier (Gustave), Gustin (Louis), Allemand (Célestin), Théodule (Paul), Grobi (Jean), Olivier (Henri), Raybaud (Charles), Le Carret (Alphonse), Madelaine (Georges), Parent (Victor), Lambert (Gabriel), Aumont (Victor), Mougain (Adrien), Le Guen (Raymond), Prault (Louis), Dupont (J.-P.), Josset (Alexis), Guillobe (Emile), Heuillet (Joseph), Epaué (Raphaël), Degeuse (Marcel), Bazinet (Ferdinand), Pierron (Louis), Boulanger (Camille), Vernhes (Justin), Gironnet (Odilon), Camuset (Olivier), Toudic (Jean), Arnaud (François), Nicaud (Achille), Correger (Abel),

Carudel (Louis), Loistron (Ernest), Meslin (Georges), Lemaire (Georges), Hayotte (Hippolyte), Murcia (Joseph), Magnenet (Henri), Amould (Arsène), Petit (Joseph), Fafet (Paul), Becker (Joseph), Payen (Paul), Le Goff (Joseph), Castel (François), Cuihard (Louis), Laurent (Théophile), Mas (Elie), Couchouron (Henri), Thibault (Henri), Nègre (Louis), Olivier (Pierre), Huppé (Julien), Auffret (Joseph), Garceau (Augustin), Reynes (Louis), Lefebvre (Oscar), Masselin (André), Lutz (Victor), Dubessay (Louis), Froget (Gustave), Paulin (Henri), Buckel (Georges), Chassagny, Desmons (Gaston), Marguet (Marie), Dessaix (François), Demontpion, Dubos (Pierre), Héroin (Albert), Alaux (Jean), Gauthier (Auguste), Casdagne (Edmond), Malavault (André), Garnaud (André), Jeanmiard (Georges), Cocquard (Joseph), Vandersteenen (Albert), Trubert (Abel), Pinaquy (Pierre), Thomas (Arsène), Lesaffre (Alfred), Dessartre (Maurice), Cizeron (Barthélemy), Brunon (Victor), Lescadieu (Victor), Perrot (Michel), Gautier (Louis), Lacazotte (Emile), Mohmend Ben Chali, Toupenet (Gaston), Guittomy (Louis), Delbmais, Lacombe (Joseph), Guinet (Edouard), Belleret (Louis), Falaise (Paul), Fondement (Louis), Perret (Claudius), Parvillers (Léopold), Maurice (François), Alison (Elie), Peigne (Jules), Sanguine (Jean), Salefranque, Barthelemy (Etienne), Dolmière (Emile), Leboindre (R.), Lixon (Arthur), Beaubras (Paul), Charrier (Paul), Rateau (André), Cyssau (Omer), Chusseau (Clément), Mounier (Félix), Catillon (Georges), Delorme (Louis), Crépin (Constant), Callet (Vast), Hubert (Théodore), Moreau (Auguste), Ménager (Fernand), Laurent (Etienne), Lenglare (Léon), Clément (Jules), Gergaud (Pierre), Campet (André), Thévenin (Gilbert), Badel (Pierre), Gary (Firmin), Artel (François), Passerat (Joseph-Louis), Delacourt (Joseph), Doiteau (Joseph), Bled (Auguste), Sursin (Léon), Boudault (Pierre), Lapotre (Léon), Jourdain (Pascal), Cheutet (Jean), Remia (Léon), Le Floch (Félix), Argouach (Guillaume), Hondre (Raymond), Chaternier (Numa), Rollet (Eugène), Gauchet (Louis), Raison (Arsène), Prudent (Henri), Vitre (Albert), Dozinel (Emile), Devillers (Henri), Horlon (Arthur), Maricel (Constant), Pellissier (Jean), Nicodème (Jules), Tramoy (Louis), Dumas (Joseph), Mautemps (Paul), Thébes (Albert), Baudin (Pierre), Boulanger (Louis), Lelarge (Albert), Dietz (Charles), Lazaro (Louis), Pennetrat (Pierre), Seury (Henri), Pagand (Jean), Mimoun (Mathurin), Renaudineau (Henri), Equerre (Henri), Fouillet (Louis), Galbourdin (Cons-

tant), Allais (Louis), Gros (François), Duplan (Jean), Chamberon (Jean-Baptiste), Chavastelon (Antoine), Rabel (François), Lehouck (Auguste), Salles (Auguste), Galas (Eugène), Théret (Georges), Pey (Paul), Guérin (Gaston), Laird (Victor), Decours (Joseph), Cattaert (Paul), Maurel (Zéphirin), Coulard (Georges), Saint-Gérand (Simon), Hémery (Pierre), Beaume (Arsène), Livet (Auguste), Descormes (Joanès), Desjardins (Paul), Feuilleul (Maurice), Robert (Georges), Le Dain (J.-B.), Citeime (David), Fagnon (Léon), Girard (Auguste), Richaud (Désiré), Delattre (Léon), Petiipeix (Léon), Nottin (Georges), Bérain, Deguerville, Bordier, Souty, Bridoux (Marcel), Gobillard (Henri), Prévot (Jean), Vincent (Jules), Morlet (André), Cullet (Jean), Danger (Joseph), Baron (François), Gautier (Raoul), Martin (Louis).

A SIBIRIL, *Délégué du Finistère* (17) : Barbier (Jean), Coat (Jacques), Le Lann (François), Bouguen (Jean-François), Bénéat (Yves), Bellec (Yves), Le Borgne (Laurent), Frère (Emile), Kerneis (Pierre), Kerrien (Jean), Guillou (Louis), Prigent, Jung (Paul), Kromer, Déniel (Charles), Quéré (Yves), Castrec (Jacques).

A SEGUY (4) : Alibert (Fernand), Mirouze (Jules), Compardon (Célestin), Balansa (Joseph).

A THUILLIEZ (Henri) (2) : Mercier (Robert), Bouillard (Léonard).

A VIROT (5) : Cousin (Emile), Sageloli (Jean), Nicolai (Philippe), Giboulot, Vidémont (Auguste).

A WEBBER : Béquart (Paul).



NOTES ET INFORMATIONS

Prélèvement sur nos pensions

En application des décrets-lois du 15 avril dernier, une retenue de 3 % sera faite à dater du 6 avril sur nos pensions d'invalidité, sur les majorations de pension pour enfants, et sur le traitement de la Légion d'honneur. Aucun prélèvement ne sera opéré sur nos allocations spéciales.

A nos Camarades blessés crâniens

Le camarade Lagarde nous prie d'insérer les renseignements suivants apportant des précisions sur l'application du décret du 22 février 1929 :

Tous les camarades en possession d'un titre provisoire d'attente ou depuis moins de six mois, de la notification ministérielle par suite de leur passage devant la Commission de Réforme, en vue de bénéficier du Décret ministériel du 22 février 1929 (blessés crâniens) doivent lire attentivement les attendus ci-dessous :

20219 — 10 mars 1934 — Tulle

Attendu que le sieur Deham, ex-soldat à 326 R.I., demeurant à Taurisson, a formé le 29 janvier 1934 un recours régulier en la forme contre la décision du ministre des Pensions, en date du 28 juillet 1933.

Attendu qu'il ressort de l'examen du dossier que la C.R. du 13 décembre 1932 a constaté :

1 — brèche osseuse médio pariétale droite de 2 sur 2 cm.
2 — céphalée et vertiges,
3 — hémiparésie gauche,
et a évalué le degré d'invalidité à 30 %, 30 % et 20 %, soit 70 %.

Attendu que la D.M. du 28 juillet 1933 a liquidé la pension sur le taux définitif de 70 % à dater du 13 décembre 1932.

Attendu que l'intéressé demande que le point de départ de sa pension soit fixé au 29 mars 1929 ;

Attendu que l'intéressé bénéficiait d'une pension définitive de 30 % depuis le 23 décembre 1915 par D.M. du 29 décembre 1920 ;

Attendu que l'intéressé dans sa lettre du 26 septembre 1932 demandait l'application du nouveau barème du 22 février 1929 ;

Attendu qu'il ressort de l'examen du dossier que les infirmités actuelles sont identiques à celles qui ont été constatées lors de la C.R. de base de la D.M. du 29 décembre 1920 ;

Pour ces motifs :

Reconnaître le bien-fondé de la demande, dire que l'intéressé a droit à une pension de 70 % à dater du 29 décembre 1929.

Extrait du jugement du Tribunal des Pensions de Tulle siégeant le 27 octobre 1933 (bien entendu je passe une grande page de formules inutiles).

Attendu que Lagarde demande que sa pension de 100 % plus 10 degrés lui soit accordée depuis le 29 mars 1929 ;

Attendu que la D.M. du 17 décembre 1929 qui a accordé une pension du 26 septembre 1926 au 25 février 1931 n'a pas envisagé le Décret du 22 février 1929 mis en application le 29 mars 1929 qui lui est postérieur, dont Lagarde demande l'application et que sur ce point il ne saurait y avoir chose jugée ;

Que par D.M. du 31 décembre 1932, la suspension du 10° degré a été accordée, mais à compter du 26 février 1931.

Que le Décret ne faisant que constater l'existence d'un droit pour tout mutilé qui remplit les conditions visées par lui, le point de départ de la pension concédée en application du dit Décret ne saurait partir

seulement de la commission de réforme qui constate que ces conditions sont remplies, alors qu'elles l'étaient en réalité bien avant le Décret; qu'elle doit, au contraire, partir du jour de l'application du dit décret, soit le 29 mars 1929.

PAR CES MOTIFS :

Le Tribunal, après en avoir délibéré, statuant en audience publique et contradictoirement, dit et décide que Lagarde a droit à une pension de 100 % plus sur pension de dix degrés à compter du 29 mars 1929, condamne l'Etat aux dépens.

Signatures.....

Ainsi jugé et prononcé par le Tribunal des Pensions du Département de la Corrèze, en son audience publique du 27 octobre 1933.

Une de ces pièces contient les attendus par lesquels le ministre des Pensions accorde en conciliation comme point de départ la date de l'application du décret, soit le 29 mars 1929; le camarade Deham a donc eu gain de cause sans comparaître devant le Tribunal.

La deuxième pièce est l'extrait d'un jugement concernant le camarade Lagarde, et comme vous pouvez vous en rendre compte la notification ministérielle lui donnait comme point de départ le jour de la comparution devant le C.R., mais le Tribunal a estimé que le point de départ était le 29 mars 1929.

En conséquence, Lagarde engage tous les camarades ayant passé une réforme pour bénéficier du décret du 22 février 1929, titulaires d'un titre provisoire d'attente ou d'une notification ministérielle de moins de six mois, de se pourvoir à temps devant le Tribunal des pensions de leur département. Il leur conseille de s'appuyer pour la demande au Tribunal sur les attendus ci-dessus et de garder avec soin ce bulletin afin de le montrer à leur avocat, en cas de non conciliation entre eux et M. le ministre des Pensions.

La Maison de Repos de Bouleville

Nous rappelons à nos camarades que l'Office National continue à mettre à la disposition des Aveugles de Guerre le domaine de Bouleville qui lui a été légué par Mme Marthe Brandès.

L'ouverture de cette station est fixée au 1^{er} juin, et nous prions nos camarades qui voudraient y faire un séjour de nous envoyer leur demande aussitôt que possible.

Comme les années précédentes, le prix de pension est fixé à 15 fr. par jour et par personne, séjour et nourriture compris, les enfants âgés de moins de 10 ans ne payant que 7 fr. 50 par jour, et les enfants âgés de moins de 3 ans ne payant pas.

Nous sommes persuadés que les bénéficiaires passeront dans ces lieux de repos d'excellentes vacances.

Nous remercions M. Possoz, l'actif secrétaire général de l'Office National, d'avoir réalisé un des vœux les plus chers des Aveugles de Guerre en aménageant cet immeuble en maison de repos.

Légion d'honneur

Au *Journal Officiel* du 5 mai 1934, publiant le décret du 27 avril, sont promus :

Au grade d'Officier :

- FAUVEL (Albert), ancien soldat au 3^e bataillon de chasseurs à pied.
- GLOAGUEN (Pierre-Louis), ancien soldat au 143^e régiment d'infanterie.
- HENRIET (Francis), ancien soldat au 151^e régiment d'infanterie.
- JACQUET (Pierre-Constant), ancien soldat au 22^e bataillon de chasseurs à pied.
- JEANNIARD (Georges), ancien caporal au 3^e régiment de tirailleurs algériens.
- LAPOULE (Gaston-Edouard), ancien soldat au 367^e régiment d'infanterie.
- MAROT (Jean), ancien soldat au 20^e régiment d'infanterie.
- MAURANDY (Charles-Auguste), ancien soldat au 44^e régiment d'infanterie.

MOLINIER (André-Pierre), ancien soldat au 365^e régiment d'infanterie.
WARIN (Louis), ancien sergent au 4^e régiment de zouaves.

Distinctions

Nous sommes heureux de faire part aux membres de notre Union de la nomination de notre camarade Mariani au grade de Commandeur du Nicham Iftikhar.

En outre, notre camarade Mariani a reçu son diplôme de la Médaille de la Mutualité.

Nous lui adressons nos bien vives félicitations.

Maisons de repos

Nous informons nos camarades que les périodes suivantes sont libres dans nos Maisons de repos.

Lacatau : 1 logement pour tout le mois de juin.

Malo-les-Bains : 1 logement du 15 juin au 15 juillet.

Vals-les-Bains : 2 logements du 15 juin au 8 juillet.

Les camarades intéressés sont priés de nous faire parvenir leur demande dès la réception du Bulletin.

LOTERIE NATIONALE

L'Union des Aveugles de Guerre tient à la disposition des camarades des billets de la Loterie Nationale 1934 (1^{re} tranche); ceux qui désireraient y souscrire sont priés de nous envoyer, par l'intermédiaire de notre compte postal : Paris 16031, la somme correspondante au nombre de billets demandés, à laquelle ils voudront bien ajouter 1 fr. 75 pour frais d'expédition.

Souscription pour le buste de BRIEUX

Nous publions, ci-après, la sixième liste des souscriptions reçues :
Tranchant, 10 fr. ; Gauthier (A.), 10 fr. ; Frère, 15 fr. ; Barbe, 5 fr. ; Le Borgne (L.), 10 fr. ; Mougénel, 10 fr. ; Castagné, 10 fr. ;

Truffert, 5 fr. ; Thiriet, 5 fr. ; Gatuin, 10 fr. ; Bazinet, 5 fr. ; Cohiec, 10 fr. ; Debout, 10 fr. ; Curé, 5 fr. ; Portebois, 5 fr. ; Vendeville (J.), 5 fr. ; Mercier (E.), 10 fr. ; Association Valentin Haüy, 100 fr. ; Berton (R.), 25 fr. ; Delaplace (L.), 10 fr. ; Besset, 10 fr. ; Tafforin, 10 fr. ; Marion, 10 fr. ; Bergadieu, 10 fr. ; Rouhaud, 10 fr. ; Verdier, 10 fr. ; Balansa, 10 fr. ; Fessard, 10 fr. ; Epaud, 10 fr. ; Mme Levy Weiss, 100 fr. ; Cado (F.), 5 fr. ; Virot, 10 fr. ; Kerrien, 10 fr. ; Fraisse, 5 fr. ; Guillaume, 10 fr. ; Théret, 10 fr. ; Guinet (E.), 10 fr. ; Le Floch (J.), 10 fr. ; Girard (J.-M.), 10 fr. ; Mitault (M.), 10 fr. ; Gleye, 10 fr. ; Gautier (L.), 20 fr. ; Quittanson, 5 fr. ; Chimbert, 10 fr. ; Mouisset, 10 fr. ; Audibert, 10 fr. ; Gille (R.), 10 fr. ; Vérité, 50 fr. ; Lacour, 10 fr. ; Bloncourt, 10 fr. ; Grobi, 10 fr. ; Draperi (Jacques), 10 fr. ; Mayet, 5 fr. ; Hébréard, 10 fr. ; Graglia, 10 fr. ; Caron (G.), 10 fr. ; Chapeau, 10 fr. ; Finet, 10 fr. ; Eiselé, 10 fr. ; Simon (P.), 10 fr. ; Passebon, 10 fr. ; Burnier, 10 fr. ; Riffaud, 10 fr. ; Ledernez, 10 fr. ; Vve Lecanut, 10 fr. ; Marchan, 10 fr. ; Vialatte, 10 fr. ; Vidal (A.), 10 fr. ; Pinardon, 10 fr. ; Vernet, 10 fr. ; Trouillet, 10 fr. ; Gedin, 25 fr. ; Hubert, 10 fr. ; Pierron, 5 fr. ; Barry, 10 fr. ; Desert, 10 fr. ; Vve Briand, 10 fr. ; Santini, 10 fr. ; Passerat, 20 fr. ; Faille, 10 francs.

T. S. F.

L'Œuvre des Aveugles de la Société de Secours aux Blessés Militaires (Croix-Rouge Française) nous prie d'insérer qu'elle est heureuse de porter à la connaissance des camarades faisant partie de l'Union des Aveugles de Guerre les nouveaux prix qui ont été consentis par son fournisseur pour les membres de l'Association :

1° Un phonographe, d'une très bonne sonorité et d'un fonctionnement parfait, avec une boîte d'aiguilles, présenté dans une valise et accompagné d'une mallette contenant huit disques d'une valeur de 15 francs pièce. Ces disques sont à choisir dans une liste très complète, envoyée sur demande. Le prix net du tout est de 300 francs, sur lequel le Bureau des Aveugles de la S.S.B.M. accorde une aide de 180 francs, plus le port et l'emballage.

2° Un poste de T.S.F. qui à lui seul remplit toutes les conditions moyennes demandées par tout auditeur difficile, à un prix très abor-

dable et sans concurrence pour la qualité du matériel qui entre dans sa composition. Il réunit à la fois excellente qualité musicale, une sensibilité lui permettant d'être utilisé dans n'importe quelle situation locale, une très bonne sélectivité, pour le prix net, tout à fait exceptionnel, de 800 francs, sur lequel le Bureau des Aveugles de la S.S.B.M. prend à sa charge une somme de 200 francs, plus le port et l'emballage, les appareils étant rendus à la gare la plus voisine du domicile du demandeur.

Ce poste de T.S.F., à super résonance, étalonné en longueurs d'ondes avec cadran lumineux, 5 lampes à nouvelles caractéristiques, forte pente d'amplification, haut parleur électro-dynamique, est livré dans une jolie ébénisterie en ronce de noyer vernie au tampon, spécialement étudiée pour mettre en relief et en valeur les différents plans musicaux : fidélité absolue de la parole.

Adresser les demandes au Bureau des Aveugles de la S.S.B.M., 21, rue François-I^{er}, Paris (8^e), en y joignant un mandat postal de 120 francs pour le phonographe et de 600 francs pour l'appareil de T.S.F. Ne pas oublier de donner l'adresse du demandeur et d'indiquer la gare à laquelle l'expédition doit être faite.

Livre de l'Aveugle

Le « Livre de l'Aveugle » informe les membres de l'U.A.G. qu'il tient à leur disposition les livres suivants, à titre de dons ou d'échanges.

S'adresser directement au « Livre de l'Aveugle », 16, rue Laugier, Paris (17^e).

Biboula : Maréchal Pilsudski.

Revue des Sciences : M. de Varigny.

Les Degrés du Savoir : J. Maritain.

Le dépannage méthodique des récepteurs modernes : Roger R. Cahen.

L'Avenir de la Science : Ernest Renan.

Guardate : Jean Nicolăi.

La Vestale : A. Bailly.

Clemenceau dans l'action : G. Suarez.

Terre de Chanaan : L. Chadourne.

Clemenceau dans la mêlée : G. Suarez.

Cours pratique d'Espéranto : Préface de Th. Carl.

Action de l'accent dans l'évolution des consonnes étudiée dans le basque gouletin : Abbé Larrasquet, docteur en sciences.

Les Orgues de Dammartin-les-Remiremont : E. François, organisiste.

Grammaire complète : Aug. Aymonier.

Edouard VII et son temps : A. Maurois.

De l'utilitarisme : Stuart Mill.

Les Vies des Hommes illustres, tome II : Plutarque.

L'Heure de la décision : A. Tardieu.

Kinder ind Haïsmärchen : Brüder Grimm.

Mes Débuts dans la vie : Alp. Daudet.

L'Existence : F. Galipaux.

Arithmétique du Certificat d'Etudes : A. Lemoine.

Cinna, Le Cid : Corneille.

Athalie : Racine.

Lafayette au village : Rosemonde Gérard-Paul Labbé.

Le petit Corse : Henri Robert.

Les Femmes savantes : Molière.

Instruction morale, Antialcoolisme, Instruction civique : A. Lechevalier.

Géographie, La Belgique : A. Vermast.

Cinq éclats de silex : Constantin Weyer.

Beruna : G. de Porto-Riche.

Die Gans Parade : Armand Masson.

Le Paysan et l'Avocat : Souvestre.

Noyade de chat : XXX.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1^{er} et le 31 avril, une somme de 22.000 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances	Francs	2.400
— décès	»	12.000
— Caisse maladie	»	7.600

Il y a lieu d'ajouter à ces 22.000 francs une somme de 33.450 fr., pour prêts de maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner quinze demandes, dont trois n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE-NOUS

Naissances

Notre camarade et Mme Augé (Jean), de Les Essards-de-Chaniers (Charente-Inférieure), nous font part de la naissance de leur fils Pierre, né le 4 mars 1934.

Notre camarade et Mme Passebon, de Bonneuil (Deux-Sèvres), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Jacqueline, née le 2 avril 1934.

Notre camarade et Mme Mohamed Salah Ben El Hadj Mohamed ben Ali ben Hachi, de Gafsa (Tunisie), nous font part de la naissance de leur fille, M'Barka, née le 21 mars 1934.

Notre camarade et Mme Habbas Mohamed Ben Ali, de Bouira (Alger), nous font part de la naissance de leur fille, Rozo, née le 3 avril 1934.

Notre camarade et Mme Laird, de Beauchêne (Orne), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Etienne, né le 28 mars 1934.

Notre camarade et Mme Miremont, de Urt (Basses-Pyrénées), nous font part de la naissance de leur cinquième enfant, Joseph, né le 24 avril 1934.

Notre camarade et Mme Cérentes, de Saint-Julien-de-Chepteuil (Haute-Loire), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Jeannine, née le 29 mars 1934.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade Citerne, de Saint-Germain-des-Fossés, nous fait part du mariage de son fils René avec Mlle Paulette Condamines, célébré le 7 avril 1934.

Notre camarade Léon Doré, de Freneuse (Seine-et-Oise), nous fait part de son mariage avec Mlle Renée Sellier, célébré le 7 avril 1934.

Notre camarade Garcin, de Cran-Gevrier, nous fait part du mariage de sa fille, Hortense, avec M. Léon Chatelain, célébré le 28 avril 1934.

Notre camarade Cornet (Joseph), de Paris, nous fait part de son mariage avec Mlle Juliette Fortier, célébré le 5 mai 1934.

Notre camarade Le Beuvant, de Perros-Guirec, nous fait part de son mariage qui a été célébré le 5 février 1934.

Notre camarade Sergent (Elie), de Oudrehem, nous fait part du mariage de son fils Eugène avec Mlle Hélène Bourbiaux, le 14 avril 1934.

Notre camarade Deldon, de Lavillatte, nous fait part du mariage de sa fille Sylvie avec M. Elie Surel, célébré le 19 avril 1934.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Lecoq (Joseph), d'Arpajon (Seine-et-Oise), décédé le 2 avril 1934, à l'âge de 64 ans.

Né le 6 mars 1870 à Hersi (Loire-Inférieure), soldat à la 4^e section de G.V.C. Lecoq devint aveugle en février 1916. Réformé à 100 %, article 10 pour cécité, notre camarade laisse une veuve.

De notre camarade Heuzé (Jean), de la Ville-Pierre-en-Quévert à Dinan (Côtes-du-Nord), décédé le 22 mars à 64 ans.

Né le 25 mars 1874 à Evian (Haute-Savoie), soldat au 247^e R.I., notre camarade fut blessé le 25 septembre 1915 à Perthes et Souain. Réformé à 100 %, art. 10 pour cécité, notre camarade laisse une veuve.

De notre camarade Berger (Albert), de Bordeaux, décédé le 17 avril 1934 à l'âge de 64 ans.

Né le 12 octobre 1870 à Châteauroux, lieutenant au 3^e territorial, Berger devint aveugle en captivité. Réformé à 100 %, bénéficiaire de l'article 10 pour cécité, notre camarade était veuf et père de cinq enfants.

De notre camarade Vionnet-Fuasset (Félix), de Hauteluce (Hte-Savoie), décédé le 9 mai 1934 à l'âge de 45 ans.

Né le 16 novembre 1889 à Hauteluce, sous-officier à la garde républicaine, Vionnet-Fuasset fut blessé le 30 octobre 1917 à la Côte du Poivre (Verdun) et fut réformé à 180 %, art. 10 et 12 pour cécité et amputation du bras droit.

De la femme de notre camarade Faille, de Cambrai (Nord), décédée le 2 avril 1934.

De la femme de notre camarade Pasquier, de Levens (Alpes-Maritimes), décédée le 26 mars 1934, à 56 ans.

De la femme de notre camarade Touzet, d'Anthon-du-Perche, décédée en avril 1934, à 42 ans.

De la femme de notre camarade Levie, de Marccagi (Corse), décédée en mars 1934.

De la mère de notre camarade Dubois (Charles), de Bondy (Seine), décédée le 17 avril 1934, à l'âge de 71 ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

Cotisations volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui ont tenu à effectuer un nouveau versement.

Tranchant, 15 fr. ; Bazinet, 5 fr. ; Deschamps, 15 fr. ; Veillard, 10 fr. ; Mauray, 10 fr. ; Loyer, 10 fr. ; Martin (Louis), 10 fr. ; Godefroy, 60 francs.

Cotisations pour l'année 1934

Nicolaï (Pierre), Benoit (Vilain), Gauthier (A.), Gay, Bois, Sauvage, Barbe, Le Borgne, Loistron, Goebel, Mougé, Robin (G.), Castagné, Wetzel, Rousé, Gauthier (Raoul), Mercier (R.), Bargoin, Jandot, Cavret, Guyellot, Depeige, Melin, Truffert, Salembier, Thiriet, Boyer (P.), Gatuing, Bazinet, Labbé (C.), Deschamps, Debout, Mirouze, Curé, Veillard, Portebois, Thévenard, Johannsen, Vendeville (J.), Moiroud, Donchet, Galbourdin, Petitdidier, Berton (R.), Delaplace, Hubert (G.), Satgé, Montalan, Cailleau, Geniès, Enjalbert, Séverac, Bonnet, Marquette, Rabel, Perret, Rouhaud, Marion, Lafaye, Bergadieu, Scapini, Attard, Verdier, Bouval, Balansa, Marteau, Delforge, Fessard, Pautel, Brice, Forgues, Huot, Sibiril, Barranger, Nicodème, Touzet (F.), Cado (P.), Reyne (R.), Virot, Tourneux (R.), Kerrien, Corréger, Delhomais, Loyer, Guillaume, Le Floch, Archambault, Yvon, Gauthier (J.), Scaglia, Mitault (M.), Colas, Boulon, Laird, Couchourou, Arona Marigor, Garcelon, Prévot (J.), Quittanson, Chassagny, Courtas, Nadon, Chambert, Finance,

Cottin, Gohin, Bousquet, Fouillet, Gros, Brossard, Reuchet, Barbier (G.), Ramelot, Trubert, Mouisset, Delcloy, Baudon, Audibert, Martin (L.), Gerbelli, Beauquesne, Lebarbier, Bertrand (F.), Petitpeix, Martin (E.), Bouchet (R.), Corbel, Chaullier, Neel, Locquin, Grobi, Draperi (Jacques), Maès, Mayet, Sabier, Masselier, Lagarde, Graglia, Vernhes, Caron (G.), Houdry, Venier, Chapeau, Finet, Eugène (P.), Khidas, Beurain, Passebon, Renaud (G.), Gatier (R.), Goudal, Charente, Burnier, Rohart, Le Beuvant, Josset, Guigneberg, Desaix, Almey, Vialatte, Rochette, Deboulet, Roussaux, Charriat, Talleur, Roche (J.), Vidal (A.), Pennequin, Lamerand, Mathieu, Quidor, Gedin, Barry, Pierron, Glorian, Videmont (A.), Santini, Riveleois.

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 10 Mars 1934

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Favret.

Sont présents : Favret, Leveau, Amblard, L'Evesque, Bardoux, Bois, Brusson, Céré-Labourdette, Courteix, Fauvel, Grillet, Guillam, Izaac, Laffargue, Lagarde, Lauté, Malgat, Nicolaï, Robert (Maurice), Roy (Georges).

M. de Traversay, président du Comité d'Action.

M. O. Bloch, trésorier adjoint.

Les camarades : Bailly, Beaucourt, Berthet, Briant, Chauvel, Cornet, Evrat, Méline, Rochelet, Rousseau, Saillot.

Excusés : Bertrand, Bloncourt, Cabasson, Conan, Derunder, Muller, Noireaux (en mission), Petitjean, Satgé, Scapini.

Ont donné leurs pouvoirs :

A Amblard : Petitjean, Satgé.

A Favret : Cabasson.

A Leveau : Bertrand.

A Noireaux : Bloncourt, Derunder.

Favret met le Conseil au courant des démarches faites par le Bureau pour le règlement des impôts afférents au Legs Ransons et indique l'importante réduction obtenus auprès de l'Administration. Le Conseil prend acte.

1° Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 27 janvier 1934. Adopté à l'unanimité.

2° Situation financière de janvier 1934. Une explication est fournie à Fauvel sur une dépense au chapitre « Maison de l'Aveugle » et la situation financière est ensuite adoptée à l'unanimité.

3° Tirage au sort des noms des candidats au renouvellement du Conseil d'administration.

Avant de procéder à cette opération, il est donné lecture d'une lettre de Petitjean faisant connaître, qu'en raison de ses occupations personnelles, il estimait ne pas devoir se représenter au Conseil d'administration.

Après tirage des noms, le bulletin de vote s'établit de la façon suivante : Satgé, Gailly, Malingre, Laffargue, Brusson, Mauger, Evrat, Virot, Lagarde, Mulsant, Courteix, Chanudet, Nicolaï (Jean), Conan, Eiselé, Scapini, Robert (M.).

Le Conseil demande ensuite à M. de Traversay de procéder, comme les années précédentes, au dépouillement du scrutin prochain.

4° Propositions de modifications à apporter à certains règlements :

Règlement intérieur. L'article 3 serait modifié ainsi qu'il suit : « Le Bureau est composé de cinq administrateurs élus à la majorité simple par les membres du Conseil, le Trésorier étant élu par l'Assemblée générale. Les élus répartissent entre eux les fonctions de Président, Vice-Présidents et Secrétaire général.

« Sont candidats à cette élection tous les administrateurs de la région parisienne (Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne), à l'exception de ceux qui auront fait connaître leur désir de ne pas figurer sur la liste de ces candidats, dans un délai de cinq jours après l'Assemblée générale. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Grillet fait préciser qu'en cas d'*ex æquo* sera élu le camarade qui est le plus ancien administrateur ; ensuite le bénéfice de l'âge jouera.

A propos du règlement intérieur, il est évoqué le rôle des administrateurs habitant la province. Le Conseil déclare nécessaire l'existence d'un certain nombre de provinciaux dans ses rangs.

Règlement des Maisons de Repos.

Le Bureau propose d'établir un règlement général pour les Maisons de Repos et un règlement spécial pour Franceville.

La proposition de l'article 1^{er} du règlement général prévoit l'admission dans nos Maisons de Repos des membres titulaires, de leur femme ou leur guide et de leurs enfants mineurs.

Une large discussion est ouverte sur cet article qui est le plus important.

Brusson demande qu'au lieu « d'enfants mineurs », il soit spécifié « enfant non mariés », — Leveau pense qu'il peut avoir satisfaction puisqu'il est donné droit à une personne supplémentaire, — Bois se déclare contre ce projet et est pour l'ancien règlement, — Courteix demande qu'avec les enfants mineurs soient admis également les enfants infirmes, — le Bureau accepte la suggestion de Courteix, — Malgat signale des abus, qu'entraîne un règlement trop large, — Lauté demande que les veuves des camarades bénéficient des désistements pendant les grandes vacances, — Grillet partage cet avis, — Céré-Labourdette attire l'attention sur la situation des victimes civiles, — le Secrétaire général explique le mécanisme de la répartition et celui des désistements et croit difficile d'adopter la proposition de Lauté, — Izaac demande que les jeunes filles puissent bénéficier des Maisons de Repos jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans.

Favret met aux voix la première partie de l'article 1^{er} :

« Sont admis à bénéficier des Maisons de Repos les membres titulaires, leur femme ou guide et leurs enfants mineurs ou infirmes. »

Elle est adoptée à l'unanimité, moins trois abstentions : Bois, Brusson, Céré-Labourdette.

Le deuxième paragraphe de l'article 1^{er} : « Sur demande, une place supplémentaire sera accordée à une personne les accompagnant, mais chaque camarade n'aura droit qu'à un seul logement », mis aux voix, est adopté à l'unanimité, moins deux voix contre : Bois et Robert (M.), et une abstention : Roy (G.).

Un additif de Bois demandant que, « si la personne supplémen-

taire est une femme, elle puisse être accompagnée d'un enfant de moins de dix ans », est repoussé. Ont voté pour : Bois et Robert (M.).

Une demande d'Izaac, portant la limite d'âge en faveur des jeunes filles jusqu'à vingt-cinq ans, est adoptée par treize voix : Amblard, Bardoux, Favret, Grillet, Guillam, Izaac, Laffargue, Lagarde, Lauté, Leveau, L'Evesque, Nicolai, Robert (M.). trois voix contre : Courteix, Fauvel, Malgat, et quatre abstentions : Bois, Brusson, Céré-Labourdette, Roy (G.).

L'article 4 du règlement ainsi conçu : « Les veuves de nos camarades non remariées, ayant des enfants mineurs, auront la possibilité « de séjourner à Franceville pendant le mois de juin », mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Favret met ensuite aux voix l'additif de Lauté, « tendant à faire « bénéficier les veuves de nos camarades de désistements survenus en « période de vacances, dans le cas où ces désistements n'auraient pu « profiter aux membres titulaires de l'U.A.G. ».

Ont voté pour : Bois, Fauvel, Guillam, Lagarde, Lauté (5).

Ont voté contre : Amblard, Bardoux, Brusson, Céré-Labourdette, Favret, Grillet, Izaac, Laffargue, L'Evesque, Malgat, Robert (M.), Roy (G.) (12).

Abstentions : Courteix, Nicolai (2).

La proposition est repoussée.

Tous les autres articles proposés sont adoptés.

Courteix et Brusson font observer que des camarades ont demandé l'attribution d'un logement pour leurs enfants, mais n'en profitent pas eux-mêmes. Le Conseil est unanime pour demander au Bureau de préciser un texte qui oblige le camarade à occuper personnellement le logement attribué.

Sur demande de Fauvel, il est entendu que cette mesure est applicable pour les vacances de 1934.

Règlement des prêts maisons. — L'additif suivant proposé par le Bureau, à l'article 10 de ce règlement, est adopté à l'unanimité :

« Lorsque l'emprunteur aura plus de cinquante ans, le montant des « remboursements trimestriels devra être établi de telle façon qu'à « l'âge de soixante ans le prêts consenti soit intégralement liquidé. »

Règlement Caisse Maladie. — Il était proposé au Conseil de faire

participer les enfants âgés de moins de dix-huit ans au remboursement des frais occasionnés par leurs maladies, dans la même proportion que celle prévue pour le camarade et sa femme, c'est-à-dire 50 % des dépenses engagées avec abattement à la base de 500 francs. Il était proposé également de porter le remboursement des frais d'opération et de clinique au taux de 50 % au lieu des 20 % prévus précédemment.

Le Conseil, à titre d'essai, adopte l'application de ces dispositions pour l'exercice 1934-1935.

Il est entendu également qu'il s'agit des enfants âgés de moins de dix-huit ans et non mariés.

5° Allocations aux Aveugles dont la pension a été rejetée.

Le Conseil, après avoir examiné les cas qui lui sont présentés et précisé son intention d'apporter son aide à des camarades méritants, vote les allocations suivantes : à Borie (François), 500 francs ; à Frammery (Paul), quatre enfants, 700 francs ; à Orlianges (Paul), 500 francs ; à Fargeot (Raymond), bimanhot, 2.000 francs.

6° Les arrérages du Legs Antola sont distribués comme suit : 500 francs au camarade L... et 500 francs au camarade P...

7° Questions diverses.

Le Bureau expose le cas de camarades qui, après maints rappels, n'ont pas remboursé les prêts qui leur avaient été consentis par l'Union.

Après examen de certaines situations pour lesquelles une sanction est différée, le Conseil prononce la radiation des camarades : Beaumont, Brabant et Sadik.

Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

DAMBRY (Alexandre-Adolphe), 31, rue des Cas-Rouges, Argenteuil (Seine-et-Oise), 100 %, article 10, titre provisoire, carte du combattant.

HUOT (Marcel), Lucy-sur-Eure, par Vermenton (Yonne), 100 %, article 10, titre provisoire, carte du combattant.

DUBS (Aloyse), Haudgauen (Bas-Rhin), 100 %, article 10, titre définitif, victime civile.

Ces camarades, remplissant les conditions, sont admis : Dambry et Huot en qualité de membres temporaires et Dubs au titre de victime civile.

Le C. A. prend ensuite la délibération suivante :

« Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs à son trésorier, M. Gaston L'Evesque, pour consentir à ce que l'inscription N° 80, vol. 806, prise au Bureau des Hypothèques des Sables-d'Olonne, le 10 octobre 1933, au profit de l'Union des Aveugles de Guerre, contre M. Epaud (Raphaël), Aveugle de Guerre, et Mme Valentine Freud, son épouse, demeurant ensemble à Landevielle (Vendée), pour sûreté d'un prêt de 17.000 francs que notre Groupement leur a consenti par un acte reçu par M. Freizeffond, notaire à Saint-Gilles-sur-Vie, le 2 septembre 1933, soit primée par une autre inscription prise au profit des « Amis des Soldats Aveugles » contre M. et Mme Epaud, au même Bureau des Hypothèques, pour sûreté d'un prêt de 10.000 fr. consenti par ladite Œuvre à M. et Mme Epaud et pour tous intérêts, frais et autres accessoires.

Brusson ayant demandé que la question de la présence et de l'action de l'U.A.G. à la Confédération soit mise à l'ordre du jour, de nombreux administrateurs font entendre leur opinion et il est décidé que, au cours du prochain Conseil National de la Confédération, le délégué de l'Union s'abstiendra de toute participation à un débat ayant un caractère politique. Il rendra compte ensuite au Conseil des travaux de ce Congrès.

Robert (M.), qui avait déposé un ordre du jour, le retire dans un esprit de conciliation.

L'ordre du jour étant épuisé, Favret déclare la séance levée. Il est 17 h. 50.

Lagarde, qui désirait poser deux questions au sujet de l'utilisation des fonds de l'Union pour les allocations qu'elle distribue, ne peut présenter sa demande et proteste contre la clôture.

**Compte rendu de l'Assemblée
de la Section régionale de Bordeaux,
le 8 Avril 1934**

La Section a tenu son Assemblée annuelle le dimanche 8 avril, dans l'une des Salles du Restaurant Romano, 11, allées de Tourny, Bordeaux.

Comme les années précédentes, un déjeuner amical eut lieu avant la réunion, déjeuner auquel assistèrent le dévoué Président de l'U. A. G. Georges Scapini, M. Graterolles, président de la Section des Engagés Volontaires 1870-1871, M. Sedart, donateur de la canne blanche, M. Puyponchet, délégué des Gueules Cassées.

Au dessert, Brusson prit la parole et dit combien il était heureux d'avoir parmi nous notre Président Scapini. Il lui souhaite la bienvenue au nom des camarades de la Section et regrette le peu de temps dont peut disposer notre Président qui est venu, par sa présence, apporter le meilleur réconfort moral aux camarades de la Section.

En quelques mots, il remercie également MM. Graterolles, Sedart, Puyponchet, et le camarade Céré-Labourdette, membre du Conseil d'administration de l'U. A. G.

Scapini prend ensuite la parole et dit être touché de l'accueil cordial et sympathique qui lui est fait. Il donne quelques détails sur la situation des Aveugles par rapport aux économies budgétaires, et dit son espoir que leurs pensions ne seront pas touchées.

Après avoir recommandé aux camarades de se grouper et d'être unis plus que jamais, il lève son verre à la prospérité de l'Union, à la Section régionale et aux personnalités qui nous ont fait l'honneur d'assister à cette manifestation.

MM. Graterolles, Sedart, Puyponchet prirent tour à tour la parole et dirent combien ils étaient heureux et fiers de se trouver parmi les grands mutilés que sont les Aveugles, et promirent leur dévoué concours à notre Section.

L'Assemblée est ouverte à 15 heures. Sont présents : Brusson, Malgat, Lanuc, Almey, Monribot, Cadot, Gouny, Arnoux, Laugt, Marquette, Collot, Lardière, Bondon, Gattung, Ramadou, Tautzia, Darnaud, Guillam, Patisou, Charriault, Michou.

Ont écrit ou se sont excusés : Bissierier, Dunié, Vandromme, Gauthier, Coublucq, Sourissaud, Cailbault, Bergadieu, Cantara, Daraspe, Arbaizar, Cabannot.

Brusson prend la parole et dit combien il est regrettable que de trop nombreux camarades de la Section se désintéressent de nos réunions, alors que notre Président Scapini n'a pas craint les fatigues du voyage pour venir passer quelques heures parmi nous, nous donnant ainsi une marque de ses sentiments de camaraderie.

M. Gouny donne lecture du rapport financier de l'U. A. G. et de celui de la Section, qui sont adoptés à l'unanimité.

En ce qui concerne les Maisons de Repos, et les modifications proposées au règlement, la Section émet le vœu que les Maisons de Repos soient ouvertes aux camarades, à leur femme ou guide, à leurs enfants non mariés ou leurs petits-enfants orphelins à leur charge, plus une personne étrangère.

La Section adopte le changement proposé au règlement intérieur, concernant l'élection des membres du Bureau de l'U. A. G. Il est ensuite procédé à l'élection des membres du Comité d'administration de la Section.

Sont élus : Brusson, président ; Almey, vice-président ; Malgat, secrétaire ; Sedart, trésorier ; Puyponchet, commissaire aux comptes ; Lanuc, Laugt, Michou, Tautzia, membres du Comité.

Brusson est nommé délégué de la Section à l'Assemblée générale de l'U. A. G.

La séance est levée à 17 h. 30.

Le Président de la Régionale rappelle que M. Sedart offre toujours des cannes blanches aux camarades de la Section lui en adressant la demande.

SITUATION FINANCIÈRE DE LA SECTION

Solde en caisse.....	502	75
Recettes :		
Don de M. Graterolles.....	50	»
Quête faite au mariage de M. Bonnet, à Montendre, par M. Gouny	66	50
<hr/>		
Total	619	25
Dépenses :		
Frais de correspondance.....	3	»
Réunion du Comité d'Administration	10	»
Frais de banquet Assemblée générale.....	307	» 320 »
<hr/>		
Solde en caisse à ce jour.....	229	25

Pour le Bureau,
Le Président de la Section :
J. BRUSSON.

Compte rendu de l'Assemblée de Groupe régional de Limoges, 15 Avril 1934

L'Assemblée de la Régionale de Limoges s'est tenue en cette ville, le dimanche 15 avril, à 13 h. 45, sous la présidence du camarade Lagarde. Etaient présents, les camarades : Boulesteix, Capé, Cluzelaud, Denis (Joseph), Dessaix, Fonchy, Granjean, Grelaud, Latière, Matineaud, Méline, Palier, Pélissier, Tricaud, Valladeau, Veyret, Viance, Bressaudier, Sigault, Chézeaud, Cassat, Touzet, Bouché, Estorge, Lagarde, Lardé, May.

En outre, onze camarades s'étaient excusés. M. Gourinat, commissaire aux comptes, voulut bien assumer les fonctions de commissaire voyant.

Lagarde, en ouvrant la séance, retrace l'œuvre de l'U.A.G. durant l'année écoulée, les appréhensions de l'avenir.

Il est ensuite donné l'état de la trésorerie du Groupe.

Les vœux suivants ont été adoptés ou renouvelés.

« Que les pouvoirs publics fassent par toutes mesures utiles baisser
« le prix de la vie par le rapprochement des prix de production et de
« consommation, et que toutes mesures soient prises pour faire rendre
« gorge aux profiteurs.

« En ce qui concerne le statut des grands invalides, la demande
« actuelle de réalisation ne paraît pas opportune; le Conseil d'admini-
« stration de l'Union est invité cependant à le surveiller de près,
« notamment en ce qui concerne la tierce personne remplacée par un
« coefficient d'aide.

« Il serait souhaitable que l'on profite de cette étude pour faire
« incorporer à la pension de la veuve de l'Aveugle de Guerre la
« moitié de la pension de son mari.

« Etant donné que depuis l'établissement des fiches mutuelles des
« camarades, de nombreux changements ont pu survenir dans l'état
« des camarades, il est souhaitable que l'Union fasse établir par les
« intéressés de nouvelles fiches. Celles-ci porteraient notamment le
« pourcentage actuel d'invalidité, l'origine de celle-ci : blessure par
« l'ennemi, autre genre de blessure, maladie, la possession ou non
« de la carte du combattant. Ces renseignements pourraient, à l'occa-
« sion être de grande utilité à l'Union dans ses rapports avec les pou-
« voirs publics.

« Il est souhaitable que chaque année le Bulletin publie le nom
« des camarades ayant séjourné dans les différentes Maisons de Repos,

« Il est souhaitable que, dans un prochain Bulletin, paraisse à
« nouveau le règlement mis à jour du remboursement par l'Union des
« soins médicaux et pharmaceutiques.

« Etant donné les conditions atmosphériques, souvent peu favo-
« rables, en hiver et début du printemps, pour la tenue des Assemblées
« régionales et départementales, il est souhaitable que, compte tenu
« des fêtes de Pâques, élections, etc., l'Assemblée générale de
« l'Union ait lieu de préférence dans la seconde quinzaine de mai.

« Il est souhaitable que, ainsi que la Régionale de Limoges l'a demandé l'an dernier, une brochure de propagande soit éditée par l'Union. Outre des photos, des graphiques indiquant l'action de l'Association en matière de secours et allocations divers, prêts, etc., devraient avec peu de texte y figurer. »

Au cours de la discussion de ces vœux, les points suivants ont, en outre, été envisagés :

Une revision trop large des pensions, soit par son automaticité directe, soit par la revision par masse des cartes du combattant, peut présenter certains inconvénients.

Le prélèvement de 3 % sur la partie de la pension afférente à la loi de 1919 ne sera-t-il pas aggravé du fait de l'assujettissement à l'impôt sur le revenu ?

A propos de l'action de certaines Associations spécialisées, les camarades sont invités à s'en tenir à l'écart, certaines d'entre elles semblant se servir des Aveugles, sans tenir compte de leurs intérêts particuliers.

Enfin, un échange de vues sur la Maison de l'Aveugle termina la réunion; quelques suggestions furent émises ou appuyées, notamment le principe de la séparation financière de la Maison de Retraite de l'Union, celui de la séparation des locaux utilisés par les pensionnaires et par les passants, la création de chambres jumelles pour aveugle et guide, des boxes pour lecture ou conversation, d'une infirmerie simple, le principe de l'interdiction des chambres des pensionnaires à toute personne étrangère à la maison.

Les camarades Izaac et Lagarde ont été désignés pour représenter le Groupe à l'Assemblée de l'Union.

Compte rendu de l'Assemblée annuelle du Groupement départemental du Lot et du Lot-et-Garonne

L'Assemblée annuelle de la Section a eu lieu, le dimanche 8 avril, Maison du Mutilé à Agen.

Etaient présents : Galis, président de la Section; Chapouillé, Marche, Bourdieu, Deville, Paris, Bazas, Bourquet, Cisac, Dajieu, Camerey (Chalendard, Tauzier, de la Section du Gers).

Le Président Galis apporte les pouvoirs des camarades : Laborde, Laborie, Magloire, Mauret, Saynmiard, du Lot.

Le Président ouvre la séance et présente à l'Assemblée le camarade Amblard, secrétaire général. Il le remercie d'avoir accepté de venir à Agen représenter l'U.A.G. Il le félicite de n'avoir pas craint, ainsi que Mme Amblard, d'entreprendre les fatigues d'un long voyage; c'est un grand honneur pour la Section de recevoir le Secrétaire général. Il lui demande, en outre, de présider l'Assemblée. Puis Galis remercie les camarades de leur présence, regrettant l'absence de M. l'abbé Mirabail et celle de M. Dupont qui, en raison de son état de santé, ne peut assister à la séance.

Lecture est donnée du compte rendu financier qui s'établit comme suit : recettes, 614 fr. 10; dépenses, 260 francs; reste en caisse, 354 fr. 10.

Vœux. — La Section s'associe au vœu présenté par les camarades Cagnard, de la Seine-Inférieure, concernant les Aveugles sans pension. A ce sujet, Amblard répond que l'U.A.G. n'abandonne pas ces camarades.

En outre, la Section demande que l'U.A.G. ne perde pas de vue la question des pupilles de la nation. Adopté.

Election du Bureau : la Section décide à l'unanimité que ce dernier ne subira aucun changement.

L'ordre du jour étant épuisé, le camarade Amblard prend la parole, il apporte le salut fraternel du Bureau de l'U.A.G.; il dit sa joie de se trouver parmi les camarades agenais, exprimant sa satisfaction de les voir tous groupés. En quelques mots, il explique la situation des camarades vis-à-vis des pouvoirs publics en les avisant qu'un sacrifice allait leur être demandé par le Président du Conseil; il leur donne son opinion à ce sujet et tous lui font confiance.

Amblard parle du projet déposé concernant les décorations des blessés en service commandé; puis il donne des détails sur la Maison de l'Aveugle. En ce qui concerne la revision des pensions, il informe les camarades, dont les dossiers sont susceptibles d'être révisés, que l'Union suit de très près la question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les camarades de la Départementale, accompagnés de Chalendar et Tauziet, se retrouvent pour le banquet à l'Hôtel de la Bourse. Au dessert, Galis remercie une fois de plus le délégué, les camarades, ainsi que leurs guides ; il passe la parole à Barère, vice-président des Grands Invalides, qui lève son verre à la prospérité de la grande famille qu'est l'U.A.G. Amblard lui succède pour exprimer le contentement de sa journée et promet de donner son impression au Bureau.

Après avoir écouté les amateurs de chant, rendez-vous fut pris pour la prochaine réunion.

Le Président : GALIS.

Compte rendu de l'Assemblée annuelle de Groupement départemental du Rhône du 11 Mars 1934

Le 11 mars 1934, l'Union des Aveugles de Guerre a tenu son assemblée à la Mairie du III^e arrondissement.

Etaient présents : MM. Mulsant, Baudrand, Biessy, Billaud, Cachet, Chomarat, Crozon, Dormont, Deglise, Dentroux, Fevelat, Gauthier, Gerbelli, Mercier, Michallet, Petitdidier, Roillet, Vidon.

Plusieurs excuses sont présentées.

M. Mulsant, président de l'Association, ouvre la séance et félicite le camarade Leveau, de Paris, qui a bien voulu venir présider cette réunion.

Il remercie tous les camarades présents et présente les excuses de ceux qui, retenus par des obligations différentes et par la maladie, n'ont pu assister à cette Assemblée.

Il fait ensuite l'éloge funèbre de deux camarades décédés dans l'année et demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence en leur souvenir.

La parole est ensuite donnée au camarade Fascina, qui lit le rapport moral adopté à l'unanimité.

Le Trésorier donne le compte rendu de la Caisse du Groupement, également adopté.

Au sujet des legs Maniguet et Perret, le Président Mulsant et le camarade Fascina donnent les explications demandées.

M. Fascina prend la parole pour présenter les excuses de M. Melinand, chef des Services administratifs du Comité Départemental, retenu par des obligations antérieures.

Il donne des précisions sur la marche du Groupement et demande à tous les camarades aveugles de rester très unis autour du drapeau de l'U.A.G.

Le Président Mulsant remercie et donne la parole au camarade Lavaud, qui félicite le Groupement du Rhône pour sa bonne tenue, sa discipline et remercie pour l'accueil qui lui a été fait à Lyon.

Le camarade Chomarat demande à M. Lavaud des précisions sur l'Office des Pupilles de la Nation et une discussion est engagée entre différents membres.

Le trésorier, M. Fascina, leur répond en leur donnant toutes précisions utiles.

Cinq vœux émanant de divers camarades et du Président Mulsant sont également adoptés.

Il est demandé ensuite que toutes les veuves reçoivent le Bulletin.

Réélection du Bureau.

Le camarade de Diego demande son remplacement. Tous les camarades insistent pour que celui-ci maintienne sa candidature ; mais, devant son refus, le camarade Petitdidier est proposé et accepté par l'Assemblée.

Le Bureau est ainsi composé :

Président, Mulsant ; vice-présidents, Gerbelli et Petitdidier ; secrétaire, Beaudran ; trésorier, Fascina ; administrateurs, Cachet, Billoud et Baizet ; contrôleur voyant, Pierson (P.).

Après diverses questions, la séance est levée.

Après la réunion, un banquet de 28 couverts, fort bien servi et où

régnait la plus franche cordialité, a réuni tous les camarades et leur a permis de causer plus longuement au délégué Leveau.

Pour le Président Mulsant,

Le Trésorier voyant :

J. FASCINA.

**Procès-verbal de l'Assemblée
de la Section départementale du Tarn,
le 8 Avril 1934, à Castres**

La séance est ouverte à 10 h. 20, sous la présidence du camarade Satgé, président.

Sont présents : les camarades Salesses, Montalan, Bonnet, Severac, Geniès, Germa, Satgé, Enjalbert, Cailleau, Cancé, Saint-Marty et Maury.

Excusés : Blatgé, Cabrol, Dardié, Vidal, Huc.

Absents : Dupuy, Carrié et Montet.

Lecture du rapport moral et du rapport financier de l'U.A.G. Adoptés.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance et de la situation financière du Groupement. Adoptés.

Après un exposé sur la Maison de l'Aveugle, la Départementale se déclare satisfaite des résultats déjà acquis, fait confiance au Bureau et à la Commission pour en poursuivre la prompte réalisation.

Pensions. — La Départementale demande aux dirigeants de l'U. A. G. :

1° De ne rien céder sur nos pensions;

2° Si toutefois le prélèvement était déclaré et afin qu'il soit équitable, demande que le taux de la retenue soit inversement proportionnel au montant de la pension;

3° Fait confiance au Bureau et au Conseil d'administration de l'U.A.G. pour la défense de nos droits.

La Départementale demande que si les discours du banquet clôturant l'Assemblée générale sont radiodiffusés, ils le soient avec le relais des postes d'Etat, afin que tous les camarades possesseurs d'un poste puissent les entendre.

Après quelques échanges de vues sur des questions particulières, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire : ENJALBERT.

Situation financière de la Départementale du Tarn.

En caisse au 1 ^{er} octobre 1933.....	465 60	
Subvention Mairie Mazamet	97 85	
		563 45
 Dépenses :		
Indemnité camarades réunion octobre (quinze à 15 fr.)	225 »	
Participation au banquet :		
Secrétaire de la Section et son guide.....	50 »	
Correspondance et convocations.....	12 55	
Pourboire	7 50	295 05
		268 40
En caisse au 8 avril 1934.....		268 40

Le Commissaire aux comptes.

La Trésorière.

Avis divers

Nous attirons l'attention des camarades sur différents centres de repos et camps de vacances créés à la mer et à la montagne pour enfants, de sept à dix-huit ans, ayant besoin de repos.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à Mme Levy-Weiss, 22, rue Octave-Feuillet, Paris (16').

Notre camarade R. Hennebicq nous rappelle que malgré la baisse sensible survenue sur les prix des lampes Philips, il consent toujours, aux membres de l'U.A.G., une remise de 40 %.

S'adresser directement à notre camarade Hennebicq, 4, rue Paul-Escudier, Paris (Tél. : Pigalle 67-28).

Aveugle, grand invalide, impotent par rhumatismes, demande pour tous soins une femme assez grande et forte, de trente à quarante ans environ, de préférence une veuve de camarade aveugle grand invalide ou une veuve de guerre.

Faire offre à M. Georges Dupont, villa Ténazère, Sos-en-Albret (Lot-et-Garonne).

Un de nos camarades cherche à acheter d'occasion une voiture à trois roues pour paralytique qui, ayant la possibilité de s'asseoir, dirigerait lui-même cette voiture.

Faire offres au camarade Lotte (Victor), 34, rue de Seclin, Haubourdin (Nord).

A vendre, prix modéré, vélocar, ayant très peu roulé, modèle « confort », pneus neufs d'occasion. Pour tous renseignements, s'adresser au camarade Ernest Catherine, route du Marais, à la Cambe (Calvados).

A louer pour la saison d'été, petite maison meublée, comprenant quatre pièces, grand garage. Beau site, à 3 kilomètres de Bagnoles-de-l'Orne, forêt de sapins à 500 mètres. Approvisionnement à la ferme située à 50 mètres de la maison.

S'adresser au camarade Artel, rue de la Victoire, La Ferté-Macé (Orne).

A vendre, en pays chasse et pêche, autobus à une demi-heure : petite maison, quatre pièces, garage-remise, grenier, cave, poulailler, clapier, cour, potager et verger, le tout d'une contenance de 15 ares environ, eau à quelques mètres et électricité.

S'adresser au camarade Camuset, à Auvet, par Autrey-sur-Gray (Haute-Saône).

A céder, ensemble ou séparément, un coupé-tampico, dit « guilotine » avec son bâti en bois de charronnage, en très bon état ; prix à débattre.

S'adresser au camarade Musquar, 4, boulevard Grindelle, à Châteaudun (Eure-et-Loir).

Dons avec affectation spéciale pour la création de la " Maison des Aveugles de Guerre "

Le camarade Goebel, 20 fr. — Département du Tarn-et-Garonne, 100 fr. — Préfecture du Cantal, 100 fr.

Liste des Donateurs

Mme Condamin-Lyonard, à Nice, 6 fr. — M. Jacob, à Lent (Aisne), en souvenir de sa mère, 50 fr. — Mme Kahn, à Paris, 20 fr. — Ecole Sophie-Germain, à Paris, 200 fr. — Mme Levy-Weis, à Paris, 100 fr. — Mme Couleru, à Tours, 50 fr. — M. Millet, à Mantes, 30 fr. — M. Goupil de Bouillé, à Bourgueil (Indre-et-Loire), 100 fr. — Compagnie Parisienne de Distribution d'Electricité, 200 fr. — Divers, 1.576 fr. 85.



IMPRIMERIE
DUBOIS & BAUER
34, RUE LAFFITTE
PARIS (IX^e)
— — 1934 — —

TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.
FAVRET, secrétaire général honoraire.
CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI; Vice-Présidents : FAVRET, LEVEAU, NOIREAUX.
Secrétaire général : AMBLARD.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LA-BOURDETTE, CONAN, COURTEIX, DERUNDER, EVRAT, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LAUTÉ, MALGAT, MULLER, NICOLAI, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ.

COMITÉ D'ACTION

M. le baron DE TRAVERSAY, Président;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente honoraire.
Mme CONTAMIN, Vice-Présidente;
M. le colonel DE TRAVERSAY, Vice-président;
M. Oscar BLOCH, Secrétaire;
M. AUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union »;
Mme DU BOS;
Mme BROQUIN;
M. Marcel BLOCH;
M. le marquis DE CHAUMONT-QUITRY;
M. CHEPPER;
M. Pierre CHÉROT;
Mme CHEVALIER;
Mme FRANCIS DE CROISSET;
Mlle JALAGUIER;
Mlle d'HERBEMONT;
Mme HENRI;
Mme KALT;
Mme L'EVESQUE;
Mme LÉVY-WEIS;
M. MAYER;
Mme MEYER;
Mme MUS;
M. PASCAI

